الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر

طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم 17 /2026

المتعلق باقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-بيدوية (الأدوات الكهربائية اليدوية).

رقم التعريف الجبائي : 098620019026427

تعلن جامعة الدكتور مولاي الطاهر سعيدة عن إجراء طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا قصد اقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-بيدوية (الأدوات الكهربائية اليدوية)

يمكن المقاولات المؤهلة والمهتمة بطلب العروض هذا تحميل دفتر الشروط الخاص به عن طريق عنوان البريد الإلكتروني الآتي : cdc.univ-saida.dz

و يجب أن تشمل العروض على : "ملف الترشح"، "العرض التقني" و "العرض المالي"، يوضع ملف الترشح، العرض التقني و العرض المالي، في أظرفة منفصلة و مقفلة بإحكام؛ بين كل منها تسمية المؤسسة و مرجع طلب العروض و موضوعه، و تتضمن عبارة "ملف الترشح" أو "عرض تقني" أو "عرض مالي"، حسب الحالة، و توضع هذه الأظرفة في ظرف آخر مقفل بإحكام و يحمل العبارة : (لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة و تقييم العروض)، طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم: 12 /ج.ص/2026 و موضوع الطلب.

شروط الترشح : يستطيع أن يشارك في هذا طلب العروض كل شخص طبيعي أو إعتباري يتوفر فيه الشروط التالية :

-أن يحوز على رقم النشاط المطلوب في السجل التجاري،الذي يسمح له بيع المواد موضوع طلب العروض

-أن يتوفر على الإمكانيات المالية والتقنية و التكنولوجية لتنفيذ الصفقة .

. يتعين على العارض أن يثبت ما يلي: -أن يمتلك على الأقل شهادة واحدة (01) خمس السابقة لتاريخ خاتمة لموضوع طلب العروض :

يجب أن توضع العروض في 03 أظرفة منفصلة تحتوي على مايلي: ملف الترشح، عرض تقني و عرض مالي.

I. ملف الترشح:

1-تصريح بالترشح مملوء، مختوم و موزع من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2- تصريح بالنزاهة مملوء، مختوم و موزع من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

3- بطاقة معلوماتية للمتعهد مملوءة، مختومة و موزعة من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

4-تعريف السلطة مملوء، مختوم و موزع من طرف المتعهد .

5- شهادة معاينة ميدانية للأماكن مملوءة، مختومة و موزعة من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

6- نسخة من القوانين الأساسية للشركة في حالة ش ذ م م، ش ذ م م ش ش و شركات التضامن...

7-المراجع البنكية للمؤسسة

8-شهادة إيداع الحسابات الاجتماعية سنة 2024

9- شهادة إثبات الرقم الاحصائي الوطني

كل وثيقة تسمح بتقييم قدرات المترشح :

أ- قدرات فنية: المراجع المهنية مبررة بشهادات تبريرية حسن التنفيذ خاصة لمرضوع طلب العروض.

ب-قدرات مهنية : طبقا لأحكام القانون 23-12 المؤرخ في 2023/08/05 الذي يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية و المادة 69 من المرسوم الرئاسي15-247 المؤرخ في 2016/09/16 المتضمن تنظيم الصفقات العمومية و تفويضات المرفق العام لا تطلب الوثائق التي تبرر المعلومات التي في التصريح بالترشح إلا من الحائز على الصفقة والذي يترتب عليه تقديمها في أجل 10 أيام من تاريخ إعلامه وحتى قبل صدور المنح المؤقت بالصفقة في الجزائر.

II. العرض التقني:

1- تصريح بالاكتتاب مملوء، مؤرخ وممضي من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2- كل وثيقة تسمح بتقييم العرض التقني ،مذكرة تقنية مبررة و كل وثيقة مطلوبة طبقا لأحكام المادة78 من المرسوم المذكور أعلاه.

3-دفتر الشروط مملوء ممضي، مختوم ومؤشر عليه من طرف المتعهد حامل عبارة "قرء وقبل مكتوبة بخط اليد ".

4- الكتيبات و البطاقات التقنية للعتاد المطلوب.

5- مخطط التنفيذ مملوء، مؤرخ وممضي من طرف المتعهد

III. العرض المالي:

1-رسالة التعهد مملوءة وممضية من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2-جدول الأسعار الوحدوية مملوء وممضي من طرف المتعهد.

3-كشف كمي وتقديري للعرض مملوء وممضي من طرف المتعهد.

ملف الترشح و العروض (المالية & التقنية) يجب أن يتم إيداعها لدى المديرية الفرعية للمالية و المحاسبة، مصلحة مراقبة التسيير و الصفقات العمومية بمديرية جامعة سعيدة في ثلاث (03) أظرفة منفصلين داخل غلاف خارجي مغلق ومختوم، ولا يحمل إلا العبارة التالية :

إعلان عن طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم : 17 /2026

متعلق بمشروع : اقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-بيدوية (الأدوات الكهربائية اليدوية)

«لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة و تقييم العروض »

ملاحظة : يجب أن تكون كل الوثائق و المستندات المقدمة سارية المفعول.

- مدة آجال تحضير العروض عشرون (20) يوم ابتداءا من أول ظهور لهذا الإعلان في الجرائد اليومية و الـ BOMOP و اذا صادف هذا اليوم يوم عطلة أو يوم راحة قانونية ، فان مدة تحضير العروض تمدد إلى غاية يوم العمل الموالي.

- إيداع العروض يكون من الساعة الخامسة(09) صباحا إلى غاية الساعة الثانية عشر (12 سا) من اخر يوم لتحضير العروض.

- فتح الأظرفة يكون على الساعة الثانية بعد الزوال (14 سا) من نفس اليوم بمديرية جامعة سعيدة.

-مدة صلاحية العروض تساوي مدة 110 يوم المتعهدين ملزمين بالتعهد خلال مدة صلاحية العروض.

المديـــــــــر

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 17 /2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 098620019026427

L'université de Saida Dr Moulay Tahar : lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 17 /US/2026,ayant pour objet Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs
Les entreprises intéressées et qualifiées sont invitées à retirer le cahier des charges téléchargeable ,à l'adresse électronique suivante: **rdc.univ-saida.dz** : les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet d'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » - avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales n° 12/US/2026 et l'objet de l'appel d'offre.

Conditions d'éligibilité :

Sont considérées comme éligibles pour participer au présent avis d'appel d'offres, toutes les entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale disposant d'un registre de commerce en cours de validité, comportant le ou les codes d'activité en rapport direct avec la nature des prestations objet du présent appel d'offres.

 – Les fabricants, les commerçants de gros et les importateurs sont également éligibles, sous réserve de conformité à la législation en vigueur.

- Justifier de capacités financières, techniques et juridiques suffisantes pour l'exécution du marché. À ce titre, le soumissionnaire doit présenter :

- Avoir réalisé au moins un (01) projet similaire à l'objet du présent appel d'offres (prestation de même nature), et en fournir les justificatifs (attestation de bonne exécution).

- Le présent appel d'offres est ouvert par lots, et il est possible pour un soumissionnaire de participer à un ou plusieurs lots.

- – Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante, allant du premier au dernier lot.
 – Un soumissionnaire peut se voir attribuer jusqu'à trois (03) lots, à condition que son registre de commerce couvre l'ensemble des équipements proposés.

Le présent appel d'offres est exclusivement destiné aux soumissionnaires qualifiés pour exercer en Algérie, et disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation algérienne, leur permettant d'assurer la bonne exécution du marché.

NB : Pour les importateurs, le registre de commerce doit être en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

1- Le dossier de candidature contient :

1-La déclaration de candidature ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
2-La déclaration de probité,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
3-Fiche de renseignement sur le soumissionnaire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
4-Délégation de pouvoir ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.
5-Attestation de visite ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
6-Copie du statut pour les sociétés.
7-Domiciliation bancaire.
8- Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024
9- Attestation comportant le Numéro d'Identification Statistique (NIS).
-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ,des soumissionnaires :
a/Capacités financières : Aucune exigences financière .
b/Capacités techniques : Les références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics similaires à l'objet de l'appel d'offre.
c/Capacités professionnelles: Les homologations – certificats ISO, certificats de conformité aux normes internationales de ses produits ou représentants agréés disposant d'attestations en cours de validité.
Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat ,qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché,les documents concernés sont "attestation de mise à jour CNAS en cours de validité le jour de l'ouverture,/ attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture-attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024-2025-extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture portant la mention « **non inscrit au fichier national des fraudeurs** »-numéro d'identifiant fiscal-registre de commerce portant le code électronique (**sous peine de rejet de l'offre**)-casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture ".

2- L'offre technique contient :

-Une déclaration à souscrire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions du décret présidentiel susvisé .
-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté).
-Catalogues et fiches techniques détaillées de l'équipement proposé .
-Planning d'exécution des prestations .

3-L'offre Financière :

-La lettre de soumission ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).
-Le bordereau des prix unitaires (BPU),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.
-Le détail quantitatif et estimatif (DQE),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications du dossier d'appel d'offres. Les soumissions dont le contenu ne répondrait pas aux conditions arrêtées dans le dossier d'appel d'offres seront irrecevables.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 17 /2026
Relatif au projet l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs
« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

REMARQUE : Toutes pièces précitées doivent être en cours de validité au jour de l'ouverture.
La durée de préparation des offres est fixée à Vingt (20) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant, la même heure.
La date de dépôt des offres est fixée au Vingtième (20i) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP de 9H à 13h.
L'ouverture des plis se fera le même jour en séance publique au siège du rectorat de l'université de Saida à 14h ,les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis .
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Recteur

N°ANEP 2631014432 07/10/2026

CAP.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°...../US/2026

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
تحت رقم: 2026/03
نظر موافق
سعيدة في: 2026/05/25

Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

CAHIER DES CHARGES

Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

DOSSIER DE CANDIDATURE
BUDGET D'ÉQUIPEMENTS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

DÉCLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :.....

.....

2/Objet du marché public:.....

.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

....., agissant :

☐en son nom et pour son compte.

☐au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non☐ Oui☐

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :.....

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
-En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
-En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :.....
.....

2/Objet du marché public :.....
.....

3/Objet de la candidature :
La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non☐ Oui☐
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....
.....
.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
....., agissant :

En son nom et pour son compte☐

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente☐

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul☐ :
Dénomination de la société :.....
.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....
Forme juridique de la société :
Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement est : Conjoint☐ Solidaire☐

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :.....
Présentation de chaque membre du groupement :
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....
Forme juridique de la société :
.....
Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non☐ Oui☐
Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):
-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement☐ ou ;
-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐ ;
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....
.....
.....
.....
.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :
- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,

des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (à préciser) :
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas ou l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-est inscrit au registre de commerce ☐ ou,

-est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,

-détient la carte professionnelle d'artisans ☐ ou,

-est dans une autre situation ☐ (à préciser) :.....
Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :.....
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :.....
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....
.....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;
-..... ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :
- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

.....

.....

- la société a réalisé pendant(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

.....

.....

dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :▫

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom,qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature
.....		

N.B:

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
-En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
N°...../US/2026

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
المقرر الشروط رقم: 2026/08
تحظير وفاق
سعيدة في: 2026/05/25

Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

CAHIER DES CHARGES

Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

OFFRE TECHNIQUE
BUDGET D'ÉQUIPEMENTS

SOMMAIRE GÉNÉRAL

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES (C.C.A.G)

A/ INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 01 : Objet du cahier des charges
Article 02 : Mode de passation
Article 03 : Promotion de la production nationale et l'outil national de production
Article 04 : Conditions d'éligibilité des candidats
Article 05 : Définition des termes utilisés dans le cahier des charges
Article 06 : Exclusion de la participation à l'appel d'offres
Article 07 : Vérification des capacités des candidats
Article 08 : Visite sur site
Article 09 : Dépenses liées à la participation à l'avis d'appel d'offres
Article 10 : Consistance des prestations
Article 11 : Publication de l'avis d'appel d'offres
Article 12: Demande d'éclaircissements
Article 13 : Lutte contre la corruption

B/ DOSSIER DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Article 14 : Publication adéquate de l'avis d'appel d'offres par écrit aux opérateurs
Article 15 : Pièces constitutives des offres
A/ Dossier de candidature
B/ Offre technique
C/ Offre financière
Article 16 : Retrait du cahier des charges
Article 17 : Modification des documents de l'appel d'offre

C/ PRÉPARATION DES OFFRES

Article 18 : Langue de l'offre
Article 19 : Durée de préparation des offres
Article 20 : Préparation de l'offre
Article 21 : Validité de l'offre
Article 22 : Montant et prix de l'offre
Article 23 : Monnaie de l'offre

D/ PRÉSENTATION DES OFFRES CACHETÉES ET SCELLÉES

Article 24 : Présentation des offres
Article 25 : Dépôt des offres
Article 26 : Retrait des offres
Article 27 : Date et heure limite de dépôt des offres

E/ OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 28 : Ouverture des plis
Article 29 : Évaluation des offres
Article 30 : Non conformité des offres
Article 31 : Caractère confidentiel de la procédure d'examen et d'évaluation des offres
Article 32 : Éclaircissements apportés aux offres des candidats
Article 33 : Détermination de la conformité des offres au dossier d'appel d'offres
Article 34: Correction des erreurs
Article 35 : Infructuosité de l'avis d'appel d'offres

F/ ATTRIBUTION DU CONTRAT

Article 36 : Critères d'évaluation des offres
Article 37 : Attribution provisoire du contrat
Article 38 : Rejet de l'offre anormalement basse ou jugée excessive
Article 39 : Droit du service contractant d'annuler la procédure de l'avis d'appel d'offres
La procédure de passation d'un marché ou de son attribution provisoire

Article 40 : Droit de recours
Article 41: Notification de l'attribution du marché et élaboration du marché
Article 42 : Authentification des pièces
Article 43 : Désistement de l'attributaire du contrat
Article 44 : Sanctions encourues par le soumissionnaire défaillant
Article 45 : Exclusion de la participation aux marchés publics
Article 46: Lutte contre la corruption
Article 47: Condition de validité du cahier des charges
Article 48 : Clause de principe

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES (C.P.S) (PROJET DE MARCHE)

-Identification des parties contractantes
-Déclaration de probité
-Déclaration de candidature
-Déclaration à souscrire
-Lettre de soumission
-Déclaration du sous-traitant
-Fiche de renseignements sur le soumissionnaire
-Délégation de pouvoir
-Attestations de visite de site
Article 01 : Objet du marché
Article 02 : Mode de passation
Article 03 : Identification des parties contractantes
Article 04 : Identités et qualités des personnes dûment habilitées a signé le marché
Article 05 : Documents constituants le marché
Article 06 : Montant du marché
Article 07 : Délai d'exécution
Article 08 : Définition des prix unitaires
Article 09 : Avances
Article 10 : Ordres de service
Article 11 : Dispositions relatives aux mesures de sûreté
Article 12 : Pénalités de retard
Article 13 : Habilitation
Article 14 : Responsabilité du cocontractant en ce qui concerne les dégâts, les gènes causées aux tiers et les mesures d'ordre et de sécurité
Article 15 : Présence du co-contractant sur le chantier
Article 16 : Confidentialité
Article 17 : Contrôle
Article 18 : Approbation du marché
Article 19 : Cautions de bonne exécution
Article 20 : Caution de garantie
Article 21 : Restitution de la caution de bonne exécution (Caution de garantie)
Article 22 : Délai de garantie
Article 23 : Mise en vigueur du marché
Article 24 : Intérêt moratoires
Article 25 : Monnaie de l'offre
Article 26 : Cas de force majeure
Article 27 : Notification
Article 28 : Contrôle du coût de revient des prestations
Article 29 : Clause de principe
Article 30 : Droits de timbre et droits d'enregistrement
Article 31 : Nombre d'exemplaires
Article 32 : Langue
Article 33 : Lieux d'établissement du marché
Article 34 : Entrée en vigueur du marché

المجلس الشعبي البلدي
تحت رقم
في
جامعة - سعيدة

CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES (C.P.C)

Article 01 : Avenant
Article 02 : Sous-traitance
Article 03 : Obligation de service contractant
Article 04 : Obligations du prestataire (co-contractant)
Article 05 : Délai de mandatement
Article 06 : Paiement des prestations et modalités de règlement
Article 07 : Nantissement
Article 08 : Élection de domicile du co-contractant
Article 09 : Domiciliation bancaire du co-contractant
Article 10 : Résiliation
Article 11 : Règlement des litiges
Article 12 : Assurances obligatoires
Article 13 : Conditions de réception des équipements
Article 14 : Actualisation et révision des prix
Article 15 : Protection de l'environnement
Article 16 : Respect de la législation du travail
Article 17 : Respect de la législation relative à l'hygiène et sécurité
Article 18 : Recrutement de la main d'œuvre locale
Article 19 : Textes et références applicables au marché

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (C.P.T)

Article 01 : Détail et composition des lots
Article 02 : Spécifications techniques et origine des produits
Article 03 : Liste des réservations
Article 04 : Documents à fournir
Article 05 : Normes
Article 06 : Brevets
Article 07 : Pièces de rechange
Article 08 : Assurance du matériel entreposé sur site
Article 09 : Transport sur site
Article 10 : Responsabilité de mise en route
Article 11 : Transport et prise en charge du personnel du fournisseur
Article 12 : Raccordement en énergie des équipements
Article 13 : Participation du personnel de l'Administration
Article 14 : Niveau actuel de technologie
Article 15 : Réunion de coordination
Article 16 : Garantie des équipements
Article 17 : Maintenance
Article 18 : Couverture de la garantie
Article 19 : Garantie emballage
Article 20 : Exclusion des garanties
Article 21 : Durée du service après vente
Article 22 : Formation
Article 23 : Contrôle de qualité des équipements
Article 24 : Manutention des équipements
Article 25 : Protection et sécurité
Article 26 : Protection et sécurité des équipements
Article 27 : Droit et obligations
Article 28 : Propriété industrielle

LES ANNEXES

ANNEXE I : Planning de livraison
ANNEXE II : Placards publicitaires (Français + Arabe)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES (C.C.A.G)

A/ INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 01 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier modificatif des charges a pour objet de fixer les conditions d'exécution des prestations, pour :Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Imputé sur le budget des dépenses d'investissement

Article 02 : Mode de passation

Le présent cahier des charges est lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, conformément à l'article 39 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 03 : Promotion de la production nationale et l'outil national de production

Conformément à l'article 62 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, une marge de préférence, d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, pour tous les types de marchés visés conformément à la loi en vigueur, cette préférence est accordée sur présentation d'une attestation délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie territorialement compétente.Elle se fera en phase d'évaluation financière en majorant le montant du produit étranger proposé.

Le bénéfice de cette marge est subordonné, dans le cas où le soumissionnaire est un groupement constitué d'entreprises de droit algérien, telles que définies à l'alinéa précédent, et d'entreprises étrangères, à la justification des parts détenues par l'entreprise de droit algérien et l'entreprise étrangère, en termes de tâches à réaliser et leurs montants.

Article 04 : Conditions d'éligibilité des candidats

Sont considérées comme éligibles pour participer au présent avis d'appel d'offres, toutes les entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale disposant d'un registre de commerce en cours de validité, comportant le ou les codes d'activité en rapport direct avec la nature des prestations objet du présent appel d'offres.

 – Les fabricants, les commerçants de gros et les importateurs sont également éligibles, sous réserve de conformité à la législation en vigueur.

- Justifier de capacités financières, techniques et juridiques suffisantes pour l'exécution du marché. À ce titre, le soumissionnaire doit présenter :

- Avoir réalisé au moins un (01) projet similaire à l'objet du présent appel d'offres (prestation de même nature pour chaque lot), et en fournir les justificatifs (attestation de bonne exécution).

- Le présent appel d'offres est ouvert par lots, et il est possible pour un soumissionnaire de participer à un ou plusieurs lots.

- – Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante, allant du premier au dernier lot.
 – Un soumissionnaire peut se voir attribuer jusqu'à trois (03) lots, à condition que son registre de commerce couvre l'ensemble des équipements proposés.

Le présent appel d'offres est exclusivement destiné aux soumissionnaires qualifiés pour exercer en Algérie, et disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation algérienne, leur permettant d'assurer la bonne exécution du marché.

NB : Pour les importateurs, le registre de commerce doit être en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

NB:Tout soumissionnaire n'ayant pas ces qualités, son offre est automatiquement rejetée.

NB:Registre de commerce en cours de validité pour **les importateurs.**

Article 05: Définition des termes utilisés dans le cahier des charges

- **Le service contractant** : Désigne le maitre d'ouvrage, en se référant à (L'université de Saïda) qui a lancé l'appel d'offre, objet du présent Cahier des Charges.
- **Le partenaire cocontractant** : Désigne le soumissionnaire qui a été retenue en vue de contracter le contrat relatif à l'appel d'offre, objet du présent Cahier des Charges.
- **Le marché** : Désigne le contrat passé entre le service contractant et le partenaire cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des prestations, objet du présent Cahier des Charges.
- **Le Candidat** : Désigne le soumissionnaire qui a présenté une offre en vue de réaliser les prestations, objet du présent Cahier des Charges.

Article 06 : Exclusion de la participation à l'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 75 du décret présidentiel n° 15-275 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics et à l'article 66 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics tout partenaire ou groupement de partenaires cocontractant en court des sanctions allant de la mise en garde au retrait provisoires ou définitives de la qualification et de classification professionnel en cas de :

qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues a la loi en vigueurs .

qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;

qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;

qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;

qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;

qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;

qui ont fait une fausse déclaration ;

qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;

qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales,douanières et commerciales ;

qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;

qui n'ont pas respecté leurs engagements .

- Ayant fait l'objet de défaillance avéré dans l'exécution de son contrat .
- Ayant produit des faux documents au moment de la commission .
- Ayant enfreint la législation du travail et notamment n'avoir pas déclarés sont personnel a la caisse de la sécurité sociale .

Article 07 : Vérification des capacités des candidats

Le service contractant doit vérifier les capacités techniques, financières et commerciales du partenaire contractant et ce conformément à la loi en vigueur. En vue d'une meilleure rationalisation du choix des soumissionnaires, lors de l'évaluation des offres techniques, le service contractant s'informe, le cas échéant, de leurs capacités et références par tout moyen légal auprès d'autres services contractants, des administrations et organismes chargés d'une mission de service public et ce conformément à l'article 44 la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relative aux marché publics.

Le service contractant se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen légal, les informations données par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans les informations données entraine automatiquement le rejet de l'offre La visite auprès des entreprises et de leur matériel peut constituer un des moyens de vérification.

Article 08 : Visite sur site

Il est recommandé au soumissionnaire de visiter et d'examiner le lieu ou seront exécutées les prestations ainsi que les possibilités locales en matériaux et de réunir sous sa responsabilité propre, tous les renseignements qui pourraient lui être nécessaire pour préparer son offre et prendre un engagement contractuel. Les dépenses résultant de cette visite seront à sa charge. Pour effectuer cette visite, le soumissionnaire et ses employés ou agents seront autorisés à avoir accès aux propriétés du service contractant à la condition expresse que le soumissionnaire, ses employés et ses agents soient responsables des accidents corporels.

Article 09 : Dépenses liées à la participation à l'avis d'appel d'offres

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre.

Le service contractant ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de ces dépenses, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement à l'issue de la procédure le l'appel d'offres.

Article 10 : Consistance des prestations

Les prestations à fournir par le ou les soumissionnaire(s) consistent en :

Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Article 11: Publication de l'avis d'appel d'offres

Le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, est publié obligatoirement dans le BOMOP et dans les quotidiens nationaux ainsi que deux journaux électroniques, à l'article 46 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics. Le délai de remise des offres est fixé dans le placard publicitaire de l'avis d'appel d'offre.

Article 12 : Demande d'éclaircissements

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges et documents du présent appel d'offres est tenu de notifier une requête au service contractant par tous moyens, dans un délai de trois (03) jours à compter de la premier parution de l'avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux et BOMOP ainsi que deux journaux électroniques.

La réponse qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée le lendemain à l'ensemble des entreprises qui ont retiré le cahier des charges. Cette réponse doit être notifiée en gardant l'anonymat pour chaque soumissionnaire destinataire.

Article 13 : Lutte contre la corruption

Les dispositions de l'article 46 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics, sont applicables au présent cahier des charges.

B/ DOSSIER DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Article 14: Publication adéquate de l'avis d'appel d'offres par écrit aux opérateurs

Conformément à l'article 46 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics, le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales est publié obligatoirement dans deux quotidiens nationaux (en langue nationale et en langue française), et dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) le délai de remise des offres prend effet a compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux.

Article 15 : Pièces constitutives des offres

conformément aux articles 17 et 47 la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les offres doivent comporter un **dossier de candidature**, **une offre technique** et **une offre financière**.

1- Le dossier de candidature contient :

1-La déclaration de candidature ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

2-La déclaration de probité,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

3-Fiche de renseignement sur le soumissionnaire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

4-Délégation de pouvoir ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

5-Attestation de visite ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

6-Copie du statut pour les sociétés.

7-Domiciliation bancaire.

-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ,des soumissionnaires :

a/Capacités financières : Aucune capacité demandée.

b/Capacités techniques : Les références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics similaires à l'objet de l'appel d'offre.

c/Capacités professionnelles: Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Les documents concernés sont :

- •Attestation de mise à jour CNAS en cours de validité le jour de l'ouverture des plis ;
- •Attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture des plis ;
- •Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024 ;
- •Attestation comportant le Numéro d'Identification Statistique (NIS) ;
- •Extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement datant de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis portant la mention « non inscrit au fichier national des fraudeurs » ;
- •Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- •Registre de commerce comportant le code électronique, sous peine de rejet de l'offre ;

Casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis.

2- L'offre technique contient :

-Une déclaration à souscrire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions du décret présidentiel suscité .

-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite**(lu et accepté).

-Catalogues et fiches techniques détaillées de l'équipement proposé .

-Planning d'exécution des prestations.

3-L'offre Financière :

-La lettre de soumission ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

-Le bordereau des prix unitaires (BPU),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

-Le détail quantitatif et estimatif (DQE),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications du dossier d'appel d'offres. Les soumissions dont le contenu ne répondrait pas aux conditions arrêtées dans le dossier d'appel d'offres seront irrecevables.

Article 16 : Retrait du cahier des charges

Le présent cahier des charges est téléchargeable, son retrait se fera par le candidat ou son représentant dûment désigné, à l'adresse électronique suivante:**cdc.univ-saida.dz**.

Le cahier des charges peut aussi être retiré directement du service des marchés publics au niveau du rectorat de l'université de Saïda.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.

Article 17: Modification des documents d'appel d'offres

A tout moment préalablement à la date fixée pour le dépôt des offres, le service contractant peut pour quelque motif que se soit, sur sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'éclaircissement présentée par le soumissionnaire, modifier les documents de l'appel d'offres par un addendum. Ce dernier sera remis par les moyens les plus appropriés (lettre recommandée, téléphone, télex, fax, Email) à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier de l'appel d'offres et aura la valeur obligatoire à leur encontre ; les soumissionnaires éventuels accuseront réception de l'addendum au service contractant par fax ou télex dans les plus brefs délais.

Pour donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour modifier leur soumission conformément à l'addendum, le service contractant a la faculté, de reporter la date fixée pour le dépôt des offres, conformément aux dispositions du présent document.

C/ PRÉPARATION DES OFFRES

Article 18: Langue de l'offre

L'offre établie par le soumissionnaire, ainsi que tous le courrier et tous les documents qui s'y rapportent et qui sont échangés entre le soumissionnaire et l'administration doit être rédigé en arabe ou en français. Les documents complémentaires et les notices explicatives fournis par le soumissionnaire et rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction des passages intéressants l'offre dans la langue définie ci -dessus. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction en langue définie ci-dessus fera foi.

Article 19 : Durée de préparation des offres

La durée de préparation des offres est de **Vingt (20) Jours** , à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux, journaux électroniques ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le service contractant peut proroger la durée de préparation des offres. Dans ce cas, il informe les candidats par tous moyens.

Article 20 : Préparation de l'offre

Les soumissionnaires sont requis d'apposer leurs signatures et cachet de l'entreprise, accompagnés de la mention **manuscrite « lu et accepté »**, apposée sur la dernière page de chaque chapitre. Le soumissionnaire préparera les documents constituants son offre . L'offre portera la signature de la ou des personnes autorisées à engager le soumissionnaire au titre du contrat. L'autorisation sera constituée par un pouvoir donné par écrit et joint à l'offre dans le cas ou le signataire de la soumission est autre que le premier responsable de l'entreprise. L'offre ne comportera aucune modification, surcharge ou suppression à l'exception de celles effectuées conformément aux instructions du service contractant ou de celles qui sont destinées à corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas de telles corrections seront paraphées par le ou les signataire(s) de l'offre. Aucun soumissionnaire ou partenaire d'un groupement ne peut participer à l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre du même contrat, à quelque titre que ce soit. Dans le cas ou il est constaté d'un partenaire d'un groupement a participé avec un autre soumissionnaire, les offres concernées seront rejetées.

Article 21 : Validité de l'offre

La période de validité de l'offre est équivalente à la période de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de trois (3) mois.Pour l'attributaire du marché la validité de son offre est augmentée d'un mois supplémentaire.

conformément à l'article 76 la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, lorsque l'attributaire du marché se désiste avant la notification du marché ou refuse d'accuser réception de la notification du marché , le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du marché,l'avis d'annulation doit faire l'objet d'une parution sur les mêmes journaux nationaux qui ont assuré la parution de l'attribution

provisoire; dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence, des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Article 22: Montant et prix de l'offre

Le montant de l'offre est exprimé en dinars algériens et en toute taxes comprise (TTC).

Le montant de l'offre doit être porté en lettres et en chiffres sur la soumission au total général du détail quantitatif et estimatif. Le bordereau des prix unitaires doit comporter les prix en lettres et en chiffres et doit être paraphé par le soumissionnaire.

Article 23 : Monnaie de l'offre

Le montant de l'offre est exprimé en dinar algérien en Toutes Taxes Comprises (T.T.C.).

D/ PRÉSENTATION DES OFFRES CACHETÉES ET SCELLÉES

Article 24 : présentation des offres

L'offre doit être présentée sous triples plis fermés, sous forme de pli portant la mention « **dossier de candidature** », pli portant la mention « **offre technique** » et pli portant la mention « **offre financière** » séparés à l'intérieur de la même offre.

Celle-ci doit être déposée au service contractant, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres.

1- L'offre doit être signée par le candidat ou par une personne dûment habilitée à exécuter le marché, munit décision de délégation de pouvoirs de signature au nom du cocontractant accompagnant l'offre.

2- Les dernières pages de chaque chapitre doivent être signées et cachetées accompagnées de la mention manuscrite « **Lu et accepté** ».

3- L'offre ne doit contenir aucune mention entre les lignes ou surcharges.

Article 25 : Dépôt des offres

Le dossier de candidature et les offres techniques et financières seront fermés et cachetés séparément dans trois enveloppes internes porteront les mentions ci-dessus indiquées dont le nom et l'adresse du candidat de façon à permettre au maitre d'ouvrage de renvoyer l'offre si elle est déclarée « hors délai ».

Les offres accompagnées du reçu de paiement de la somme de **Dix mille** (**10000 DA**) dinars algériens qui sera versée au **compte C.C.P de l'université Dr Moulay Tahar de Saida n°321574 /clé 31**, doivent être déposées directement à l'adresse suivante : **Service de contrôle de gestion et marchés publics à la sous direction des finances et de la comptabilité (Rectorat de l'université de Saida : Docteur Moulay Tahar).**

Nom du candidat :.....
Adresse du candidat :.....
Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2026
Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

« **DOSSIER DE CANDIDATURE** »

LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Nom du candidat :.....
Adresse du candidat :.....
Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2026

Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

« **OFFRE TECHNIQUE** »

L'OFFRE TECHNIQUE:

Nom du candidat :.....
Adresse du candidat :.....
Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2026
Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

«OFFRE FINANCIÈRE»

OFFRE FINANCIÉRE :

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter les mentions suivantes :

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2026
Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

« **À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres** »

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiquée ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable lorsque l'offre est égarée ou qu'elle est ouverte prématurément.
Toute offre reçue par le service contractant après expiration des délais de dépôt de l'offre fixés dans l'avis d'appel, sera écartée et/ou renvoyée.
L'offre est valable pour une durée équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.Pour l'attributaire du marché la validité de son offre est augmenté d'un mois supplémentaire.

Article 26 : Retrait des offres

Aucune offre ne peut être retirée après son dépôt et son enregistrement sur le registre ad hoc.

Article 27 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être déposées (et non envoyées par voie postale) à l'adresse suivante :Service de contrôle de gestion et marchés publics à la sous direction des finances et de la comptabilité (Université de Saïda : Docteur Moulay Tahar).
La date de dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de la préparation des offres.....de **08h30mn** à **12h00** mn. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant la même heure.
Aucune offre ne sera acceptée au delà de l'heure fixée ci haut. Le service contractant, s'il le juge à propos, peut reporter la date de dépôt des offres, en informant les candidats par les mêmes moyens

ayants assuré la publication de l'appel d'offres quand cela est possible, dans ce cas les droits et les obligations du service contractant et des candidats précédemment régis par la date initialement arrêtée, seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée.

La séance d'ouverture des plis se fera le même jour, à 14h00.

E/ OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

Article 28 : Ouverture des plis

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ouvrira les plis **(Dossier de candidature , offres techniques et financiers)**, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis qui se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres..... à **14h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date d'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure «14h00».

L'ouverture des plis sera faite par une « Commission d'ouverture des Plis et d'évaluation des Offres » du service contractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette commission se réunira le jour correspondant à la date de dépôt de l'offre à **14h00**. Elle se réunit en **séance publique** en présence des candidats.

Cette commission d'Ouverture des Plis et Évaluation des Offres aura pour missions :

- De constater la régularité de l'enregistrement des offres,
- De dresser la liste des candidats dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels.
- De dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre,
- De parapher tous les documents des plis ouverts qui ne sont pas concernés par la demande de compléments,
- De dresser, séance tenante, le procès verbal signé par tous les membres de la commission présents, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission,
- D'inviter, le cas échéants, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif,
- En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des candidats qui servent à l'évaluation des offres,
- De proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 28 du présent cahier des charges,
- De restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues dans le présent cahier des charges.

Au cours de l'ouverture des plis contenant les offres, le service contractant annoncera les noms des soumissionnaires, les montants de leurs offres, les notifications écrites des modifications ou retraits survenus, et les autres informations que le service contractant considérera utiles à communiquer.

Article 29 : Évaluation des offres

Conformément aux dispositions des articles 43 et 44 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectue les missions suivantes :

- Éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges et/ou à l'objet du contrat,
- Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges,

- Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges,
- Elle examine, en tenant compte, éventuellement, des rabais consentis dans leurs offres, dans une deuxième phase, les offres financières des candidats pré-qualifiés techniquement,
- Retenir, conformément au cahier des charges, l'offre moins distante après qualification technique.
- Proposer au service contractant, le rejet de l'offre retenue, s'il est établi que certaines pratiques du candidat concerné sont constitutives d'abus de position dominante du contrat ou si elle fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné,
- Demander, par écrit, par le biais du service contractant, à l'opérateur économique retenu provisoirement dont l'offre financière globale ou dont un ou plusieurs prix de son offre financière paraissent anormalement bas, par rapport à un référentiel des prix, les justificatifs et les précisions jugées utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, elle propose au service contractant de rejeter cette offre si elle juge que la réponse du soumissionnaire n'est pas justifiée au plan économique. Le service contractant rejette cette offre par décision motivée,
 - Proposer au service contractant de rejeter l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement, jugée excessive par rapport à un référentiel des prix. Le service contractant rejette cette offre, par décision motivée,
 - Restituer, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.
 - Les offres seront vérifiées pour rectification des erreurs de calcul

 éventuelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 30 : Non conformité des offres

Toute offre non conforme à l'objet et au contenu du cahier des charges et à l'appel d'offres sera irrecevable et rejetée et notamment :

1. Manque de déclaration de candidature ; non remplie ou non signée,
2. Manque de la lettre de soumission ; non remplie ou non signée,
3. Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) incomplet, non rempli totalement ou partiellement ou non signé,
4. Offre identifiée (anonymat non respecté).
5. Mémoire technique justificatif ; non remplie ou non signée.
6. Absence de l'attestation de visite de site signée par le maitre d'ouvrage
7. Absence de paraphe manuscrit et cacheté sur toutes les pages du devis et du bordereau des prix

Article 31: Caractère confidentiel de la procédure d'examen et d'évaluation des offres

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations relatives à l'attribution du contrat, ne pourra être divulguée aux candidats, ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation après l'ouverture des plis, et jusqu'à l'annonce de l'attribution provisoire du contrat au candidat retenu.

Toute tentative effectuée par un candidat pour influencer le service contractant au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres, conduira au rejet de l'offre de ce candidat.

Article 32: Éclaircissements apportés aux offres des candidats

En vertu des dispositions de la réglementation en vigueur, et pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le service contractant peut demander par écrit aux candidats de clarifier et de préciser la teneur de leurs offres. La réponse du candidat ne peut en aucune manière, modifier son offre ou affecter la concurrence.

Article 33 : Détermination de la conformité des offres au dossier d'appel d'offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la commission d'évaluation des offres devra vérifier l'éligibilité des soumissionnaires, s'assure que chaque offre est conforme aux conditions requises par le dossier d'appel d'offres.

Aux fins de la présente clause, une offre conforme au dossier d'appel d'offres, est une offre qui répond à tous les termes, conditions, spécifications du dossier d'appel d'offres, sans divergences ou réserves.

Article 34: Correction des erreurs

Les offres qui ont été éligibles à l'évaluation financière, seront vérifiées par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul.

Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

1- Lorsqu'il existe une différence entre le prix unitaire en chiffres, et le prix unitaire en lettres, le prix unitaire en lettres fera foi.

2- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres n'estime qu'il s'agisse d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas, le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Une marge de 10 % est acceptable, au-delà de cette marge l'offre sera rejeté systématiquement.

Le montant figurant dans l'offre, sera rectifié par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du candidat.

Si le candidat n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

Article 35 : Infructuosité de l'avis d'appel d'offres

En application des dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse :

a) Lorsqu'une offre n'est réceptionnée, l'appel d'offres n'a donné lieu à aucune offre.

b) Lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du contrat et au contenu du cahier des charges,

c) Lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

Le service contractant doit informer, par lettre recommandée avec accusé de réception les soumissionnaires ou candidats de l'infructuosité de l'appel d'offres et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

F/ ATTRIBUTION DU CONTRAT

Article 36 : Critères d'évaluation des offres

Conformément à l'article 96 de la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, outre la conformité au dossier de l'appel d'offres, la pré qualification des soumissionnaires,sera basée sur des critères d'évaluation et un système de notation des offres, techniques, totalisant soixante **(60)** points tels que définis ci -dessous. La note technique pour que l'offre du soumissionnaire soit pré-qualifiée techniquement, devra être égale ou supérieur à Quarante **(40)** points sur **(60)**.

Le projet sera confié au soumissionnaire moins disant après qualification technique.

Les offres jugées conformes seront évaluées, selon les critères ci-dessous :

BARÈME DE NOTATION

L'évaluation des offres techniques et financières :

DESIGNATION	MODALITÉ SUR LES CRITÈRES DE NOTATION	NOTATION	NOTATION TOTALE
	1. Caractéristiques techniques des équipements	**30 pts**	**60 pts**
	2.Délai d'exécution	**10 pts**	
	3.Service après-vente	**05 pts**	
	4.Délai de garantie du matériel	**15 pts**	

OFFRE FINANCIÈRE	après qualification technique le marché sera attribué à l'offre moins disante. L'évaluation financière se fera en toute taxe comprise.



36-a Évaluation de l'offre technique :

L'offre technique sera évaluée sur **60 points**

L'analyse et l'évaluation technique des offres se baseront sur la notation des critères suivants :

1. Caractéristiques techniques des équipements : 30 points max

L'évaluation sera effectuée par une commission technique ad hoc, désignée par Monsieur le Recteur de l'Université de Saïda.

Cette commission aura pour mission d'évaluer **exclusivement la qualité des équipements proposés pour la réalisation du projet**, en vérifiant leur conformité aux exigences techniques spécifiées dans le cahier des charges.

➤ **Grille de notation :**

Qualité des équipements proposés	Note attribuée
Équipements strictement conformes aux spécifications demandées	**20 points**
Équipements de qualité supérieure à celle exigée	**30 points**
Équipements de qualité inférieure ou non conformes	**0 point**

Justificatifs techniques requis

Le soumissionnaire doit obligatoirement joindre à son offre technique les éléments suivants :

- **un échantillon des équipements demandés selon leurs natures**
- **Un ou plusieurs catalogues** du fabricant ou fournisseur des équipements proposés.
- **Des fiches techniques détaillées** pour chaque équipement, rédigées en **français** ou en **arabe**, permettant d'en vérifier les performances et la conformité.
- **Un engagement écrit** du soumissionnaire garantissant la fourniture d'équipements de **bonne qualité**, conformes ou supérieurs aux spécifications techniques du présent cahier des charges.

Le soumissionnaire est tenu de **renseigner, compléter et signer** la **fiche des caractéristiques techniques** (du cahier des charges), en y indiquant clairement :

- Les **modèles proposés**,
- Leurs **caractéristiques essentielles**,
- Et toute précision utile à leur évaluation.

⚠ **Remarque importante :**

Les références aux **normes de fabrication, noms de produits** ou **numéros de catalogue** mentionnées dans les prescriptions techniques sont fournies **à titre purement indicatif et descriptif, et non restrictif**.

Le soumissionnaire peut proposer des **normes ou références équivalentes ou supérieures**, à condition de **démontrer de manière claire et satisfaisante** que :

- Les produits proposés sont **substantiellement équivalents ou technologiquement supérieurs** à ceux spécifiés dans les prescriptions techniques.

2.Délai d'exécution: 10 points max

-Le soumissionnaire ayant donné le délai le plus court bénéficiera d'une note maximale de **10 Points.**

Si (DP) est le délai le plus court de l'offre (P), les autres offres (Pi) se verront attribuer une note (Ni) inversement proportionnelle calculé comme suit :

$$Ni = \frac{DP}{DPi} X\ 10$$

Le délai d'exécution doit obligatoirement être compris entre 20 jours et **120** jours.

Avec : Ni : Note de l'offre (Pi).
DP : Délai d'exécution le plus court de l'offre (P) en jours.
DPi : Délai d'exécution de l'offre (Pi) en jours.

En cas ou le soumissionnaire propose un délai hors fourchette (entre **20 jours** et **150 jours**) **ou ne comportant pas de délai,** la note **(0)** lui sera attribuer ,si malgré cette note le soumissionnaire est toujours qualifié,le service contractant se réserve le droit de lui fixer le délai moyen de **90 jours** - Si le soumissionnaire n'accepte pas ce délai son offre sera rejetée.

3. Service après-vente : 05 points max

La durée du service après-vente ne peut être inférieure à **24 mois** au-delà du délai de garantie.

Durée du service après-vente proposée	Note attribuée
Supérieure ou égale à 48 mois	5 points
Supérieure ou égale à 36 mois et inférieure à 48 mois	4 points
Supérieure ou égale à 24 mois et inférieure à 36 mois	2 points
Inférieure à 24 mois	0 point

4. Délai de garantie du matériel : 15 points max

Le délai de garantie ne peut être inférieur à **24 mois** sous peine de rejet de l'offre.

Durée de garantie proposée	Note attribuée
Supérieure ou égale à 48 mois	15 points
Supérieure ou égale à 36 mois et inférieure à 48 mois	10 points
Supérieure ou égale à 24 mois et inférieure à 36 mois	5 points
Inférieure à 24 mois	0 point

Justificatif :

Le soumissionnaire doit fournir un **certificat de garantie** portant le délai, signé et accompagné d'un engagement écrit et signé envers l'Université de Saïda.

N.B : À l'issue de l'examen des offres techniques et sur la base des critères retenus, chaque offre ayant comptabilisé une note inférieure à quarante (40) points sera éliminée.

36-b Évaluation de l'offre financière :

après qualification technique le marché sera attribué à l'offre moins disante. L'évaluation financière se fera en toute taxe comprise.

Article 37 : Attribution provisoire du contrat

Le marché sera attribué au candidat **moins disant après qualification technique**.En cas d'égalité des offres financière l'offre ayant obtenue meilleure note technique sera retenue

Le service contractant peut, après l'attribution du contrat, et avec l'accord de l'attributaire du marché, procéder à une mise au point du contrat et à l'optimisation de son offre, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Toutefois, cette opération ne peut, en aucune manière, remettre en cause les conditions de concurrence.

En application des dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics un avis d'attribution provisoire du marché est inséré dans les organes d'informations (quotidiens nationaux et BOMOP) qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offres, lorsque cela est possible, en précisant, le prix, le délai d'exécution, les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire du marché ainsi que le N° d'identification fiscale du service contractant et de l'attributaire.

Les autres soumissionnaires intéressés, seront invités, dans le même avis, à se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Article 38 : Rejet de l'offre anormalement basse ou jugée excessive

Si l'offre financière global ou dont un ou plusieurs prix de l'offre de l'opérateur économique retenu provisoirement , parait anormalement basse, le service contractant peut la rejeter, par décision motivée, après avoir demandé, par écrit, les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies.En application des dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics

Le service contractant peut rejeter l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement ,jugée excessive par rapport à un référentiel des prix par décision motivée.

Article 39 : Droit du service contractant d'annuler la procédure de l'avis d'appel d'offres,la procédure de passation d'un marché ou son attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, Le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation du marché, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché a été annulée.

Article 40 : Droit de recours

En application des dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un gré à gré après consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente. Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans la presse ou le portail des marchés publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Dans les cas de la déclaration d'infructuosité et de l'annulation de la procédure de passation du marché ou de l'annulation de son attribution provisoire, le service contractant doit informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats de ses décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, pour leur communiquer ces résultats, par

écrit. Lorsque le service contractant relance la procédure, il doit préciser dans l'avis de l'appel d'offre, selon le cas, s'il s'agit d'une relance suite à une annulation de la procédure ou suite à une déclaration de son infructuosité. Le recours est introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre d'information des candidats ou soumissionnaires.

Article 41 : Notification de l'attribution du marché et élaboration du marché

Le service contractant, une fois avoir consommé les délais requis pour la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché et au cas où il n'y aurait pas de recours, notifiera à l'entreprise retenue, l'attribution du marché par courrier officiel. La notification de l'attribution du marché, constituera la finalisation du marché.

Article 42 : Authentification des pièces

Conformément aux dispositions la loi n°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le service contractant se réserve le droit de demander au soumissionnaire attributaire du contrat de présenter des pièces et documents originaux pour authentification.

Article 43 : Désistement de l'attributaire du contrat

Durant la période de validité des offres, lorsque l'opérateur économique attributaire du marché, se désiste, avant la notification du marché, ou refuse d'accuser réception de cette notification, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du marché, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences du choix de l'offres économiquement la plus avantageuse et ce en application des dispositions de l'article 50 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

L'offre du candidat qui se désiste du marché est maintenue dans le classement des offres.

Article 44 : Sanctions encourues par le soumissionnaire défaillant

Conformément à l'article 84 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le non-respect, par le soumissionnaire de son engagement, entraine :

-la résiliation du marché si avant concrétisation, le partenariat n'est pas mis en œuvre ;

-l'application de pénalité financières pouvant aller jusqu'à dix pour cent (10%) du montant du marché ;

-l'inscription de la société soumissionnaire, ayant failli à son engagement, sur une liste de sociétés interdites de soumissionner aux marchés publics.

Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du marché.

Article 45 : Exclusion de la participation aux marchés publics

En vertu les dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, sont exclus temporairement ou définitivement de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

Qui se sont désistés de l'exécution d'un marché, dans les conditions prévues aux dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Étrangers attributaires d'un marché, qui n 'ont pas respecté l'engagement défini aux dispositions de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat,

qui font l'objet d'une procédure de déclaration défaillit, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat,

Qui ont fait l'objet d'n jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle,

Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales,
Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux,
Qui ont fait une fausse déclaration,
Qui ont fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages, après épuisement des procédures de recours prévues par la législation et la réglementation en vigueur,
Inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 66 du présent décret,
Inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales,
Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

Article 46 : Lutte contre la corruption

Le cocontractant doit se conformer à la législation en vigueur concernant la lutte contre la corruption conformément à la loi N° 06-01 du 20 Février 2006 modifié et complété relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Conformément à l'article 66 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, Sans préjudice de poursuites pénales, quiconque s'adonne à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, marché ou avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le marché ou l'avenant en cause. Il instituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant jusqu'à l'inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, et la résiliation du marché.

Conformément à l'article 67 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Lorsque les intérêt privés d'un agent public, participant à la passation, le contrôle ou l'exécution d'un marché public, coïncident avec l'intérêt public et sont susceptibles d'influencer l'exercice normal de ses fonctions, ce dernier est tenu d'informer son autorité hiérarchique et de se récuser.

Conformément à l'article 68 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics la qualité de membre et/ou de rapporteur d'une commission des marchés publics est incompatible avec celle de membre d'une commission d'ouverture des plis ou d'une commission d'évaluation des offres lorsqu'il s'agit du même dossier.

Le service contractant ne peut attribuer un marché, pendant une période de cinq(05) années, sous quelque forme que ce soit, à ces anciens employés qui ont cessé leurs activités, sauf dans les cas prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article 69 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Conformément aux articles 70 et 71 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics l'opérateur économique qui soumissionne à un marché public ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts en relation avec le marché considéré. Dans le cas où cette situation se présente, il doit tenir informé le service contractant.

L'opérateur économique titulaire d'un marché public, ayant pris connaissance de certaines informations qui pourraient l'avantager lors de la soumission à un autre marché public, ne peut y participer, sauf s'il prouve que ces informations ne faussent pas le libre jeu de la concurrence. Le service contractant est tenu, dans ce cas, de prouver que les informations communiquées dans le cahier des charges ont rétabli l'égalité de traitement des candidats.

Article 47: Condition de validité du cahier des charges

Le cahier des charges ne devient valide qu'après son approbation par la commission des marchés publics de l'Université de Saïda ; Conformément à l'article 68 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Article 48 : Clause de principe

Toute disposition ou clause qui serait contraire à la réglementation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : Le :

Le service contractant

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

la mention « **»**

Et cachet de l'entreprise)

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (C.P.S)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

تحت رقم
ش

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Identification des parties contractantes

CONCLU ENTRE :

Monsieur le Recteur de l'Université Dr Tahar Moulay -SAIDA-, désigné ci-après par le terme :
« SERVICE CONTRACTANT »

D'une part

ET

L'Entreprise :

Faisant élection de domicile à :

Représentée par son Directeur ou son Gérant Monsieur :

Ayant tous les pouvoirs à l'effet de l'exécution du présent contrat et désigné dans ce qui suit par l'expression :

« PARTENAIRE CO-CONTRACTANT »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

▫Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

▫Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ▫Solidaire▫

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non▫ Oui▫

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de base▫

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) □:.....

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire□

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement□ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	



à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres),à compter de la date
d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		
.....		
.....		

6/décision du service contractant :
La présente offre est
A....., le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
-En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

□Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

□Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint □Solidaire□

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non□ Oui□

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de base□

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) □:.....

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire□

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement□ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres),à compter de la date
d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		
.....		
.....		

6/décision du service contractant :
La présente offre est
A....., le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
-En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

□Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

□Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint □Solidaire□

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non□ Oui□

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de base□

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) □:.....



.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) □ :.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire□

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre□ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement□ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	

.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres) à compter de la date
d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		
.....		
.....		

6/décision du service contractant :
La présente offre est
A....., le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
-En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

1) Dénomination de la Société ou raison sociale:
.....
2) Adresse du Siège Social :
.....
3) Forme juridique de la société :
4) Montant du capital social :
5) Numéro, date et lieu d'inscription au registre du commerce:
.....
code d'activité :.....
contenu d'activité :.....
6) Nom, Prénom ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du cahier des charges:date et lieu de naissance :/...../..... à :..... Nationalité:
7) Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal, section commerciale:.....
8) Nom, Prénom du signataire de la déclaration: Qualité : Date de naissance et lieu de naissance :Nationalité,:.....
9) J'atteste que la société n'est pas en situation de règlement judiciaire, de faillite ou de liquidation.
10) Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements sus-indiqués sous peine de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur en Algérie.

Fait à :**Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire) Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Attestation de visite de site

Je soussigné, Monsieur....., en qualité de,

atteste que Monsieur.....représentant de l'entreprise.....

..... sise à :.....

.....

A visité le site pour :**Le projet d'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida.**

Cette présente attestation a été délivrée pour servir ce que de droit.

Fait à : **Le :**

Le candidat
(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire
Et cachet du soumissionnaire)

Article 01 : Objet du marché :

Le présent marché a pour objet : Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Imputé sur le budget des dépenses d'investissement

Article 02 : Mode de passation :

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, conformément aux articles 39 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les réglez générales relatives aux marchés publics.

Article 03 : Identification des parties contractantes

Le présent marché est conclu entre : l'université Dr Moulay Tahar de Saida, représentée par son recteur monsieur Tebboune Fethallah Ouhbi d'une part.

ET Le fournisseur :..... représentée par monsieur

..... d'autre part.

Article 04 : Identités et qualités des personnes dûment habilitées a signé le marché

Contractant : Monsieur, Tebboune Fethallah Ouhbi recteur de l'université de Saida.

Date et lieu de naissance :03/04/1953 à Sidi belabbes.

N°d'identifiant fiscal : 09862001 902 6427

Cocontractant: représentée par monsieur D'autre part.

Date et lieu de naissance :..... à

N°d'identifiant fiscal :

Article 05 : Documents constituants le marché :

Le présent marché est constitué des pièces suivantes :

- Délégation de Pouvoirs (D.P) (s'il ya lieu),
- Lettre de Soumission (L.S),
- Déclaration de Candidature (D.C),
- Déclaration à Souscrire (D.S),
- Déclaration de Probité (D.P),
- Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S),
- Cahier des Prescriptions Communes (C.P.C),
- Cahier de Prescription Technique (C.P.T),
- Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U),
- Détail Estimatif et Quantitatif (D.E.Q).

Article 06 : Montant du marché

Le montant du présent marché est fixé à la somme de :

LOT 01: Fabrication Additive

Montant en Hors Taxes (H.T)

-En chiffres :

-En lettre :DA/HT

Montant de la T.V.A :

-En chiffres :

-En lettre :

Montant en Toutes Taxes Comprises (T.T.C)

-En chiffres :

-En lettre :DA/TTC

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Montant en Hors Taxes (H.T)

-En chiffres :

-En lettre :DA/HT

Montant de la T.V.A :

-En chiffres :

-En lettre :

Montant en Toutes Taxes Comprises (T.T.C)

-En chiffres :

-En lettre :DA/TTC

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Montant en Hors Taxes (H.T)

-En chiffres :

-En lettre :DA/HT

Montant de la T.V.A :

-En chiffres :

-En lettre :

Montant en Toutes Taxes Comprises (T.T.C)

-En chiffres :

-En lettre :DA/TTC

Article 07 : Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour la réalisation des prestations prévu au titre du présent contrat est fixé comme suit :

LOT 01: Fabrication Additive

En chiffre :.....(jours)

En lettre :.....(jours)

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

En chiffre :.....(jours)

En lettre :.....(jours)

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

En chiffre :.....(jours)

En lettre :.....(jours)

qui prendra effet à partir de la notification de l'ordre de service par le service contractant au prestataire précisant le début d'exécution des prestations, ne prendra fin qu'après accomplissement de

l'ensemble des obligations à la charge de chacune des parties contractantes soit à la réception définitive.

En cas ou le soumissionnaire est retenu pour plus d'un lot, les délais ne sont pas cumulables.

Article 08 : Définition des prix unitaires

Les prix sont ceux définis dans le bordereau des prix unitaires lesquels comprennent toutes les charges, sujétions et frais nécessaires pour l'exécution des ouvrages (dépenses de matériel, de matériaux et produits fabriqués, frais et salaires personnels, transport, chargement, déchargement, d'assurance, charges diverses) à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 09: Avances

Article 09-01 : Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire

Article 09-02 : Avance sur approvisionnement

Il n'est pas prévu d'avance sur approvisionnement.

Article 10 : Ordres de service

Les ordres de services sont obligatoirement écrits et signés par le service contractant. Ils sont datés, numérotés et enregistrés.

L'ordre de service de commencement des prestations ainsi que toute modification en cours d'exécution font d'objet d'ordre de service obligatoire établi et signé par le service contractant et notifié au partenaire cocontractant.

Article 11 : Dispositions relatives aux mesures de sûreté

Des laissez passer seront délivrés pour le personnel du partenaire cocontractant afin de leur permettre l'accès aux lieux ou seront exécuter les prestations. Pour se faire, le prestataire est tenu de prendre ses dispositions en vue de la préparation des dossiers administratifs.

Le laissez passer doit être restitué immédiatement au service contractant dès que le titulaire cesse d'exercer son activité ou quitte son emploi.

Article 12 : Pénalités de retard

Le dépassement du délai global d'exécution ou des délais partiels prescrit dans ce marché rend le partenaire cocontractant passible d'une pénalité en fonction du retard qui lui est imputable constaté et calculé en pourcentage du montant révisé des travaux correspondant tel qu'il ressort du décompte général et définitif.

Le taux de la pénalité journalière est fixé par la formule suivante les vendredis et jours fériés compris.

$$P = \frac{M \times N}{7D}$$

Formule dans laquelle

P : Montant total de la pénalité,

M : Montant du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants éventuels,

D : Délai contractuel exprimé en jour.

N : Nombre de journées de retard.

Les pénalités sont applicables sans mise en demeure préalable et sur simple confrontation de la date d'expiration du délai contractuel de la date de réception provisoire.

Si le montant des pénalités de retard dépasse les 10% du montant du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants éventuels, il sera prononcé la résiliation aux torts exclusifs de l'entreprise, et il sera fait application des dispositions de l'article indiqué relatif à la résiliation.

Article 13 : Habilitation

Le prestataire s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour l'habilitation de son personnel.

Article 14 : Responsabilité du cocontractant en ce qui concerne les dégâts, les gênes causes aux tiers et les mesures d'ordre et de sécurité

Le cocontractant sera seul responsable des dégâts causés au tiers. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour réparer tous les dégâts et toutes gênes aux tiers. Le cocontractant prendra

spontanément toutes les mesures d'ordre et de sécurité pour éviter les accidents pendant l'exécutions des prestations.

Article 15: Présence du co-contractant

Le cocontractant sera tenu d'assister personnellement ou se faire représenter par un agent qualifié susceptible de prendre des décisions lors des réunions hebdomadaires fixées par le contractant.

La direction devra être effectivement assurée sans interruption. Si la qualification du responsable n'apparaît pas suffisante, le contractant pourrait en demander le remplacement ou l'assistance jugée nécessaire.

Article 16 : Confidentialité

Le prestataire s'engage à obtenir et faire observer par son personnel la discrétion absolue à l'égard de tous les faits, informations et documents dont il aurait pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions sur le site.

Article 17 : Contrôle

Le contractant aura toutes les latitudes pour vérifier la bonne exécution de la prestation fournie et de s'assurer de la présence de l'effectif indiqué.

Article 18: Approbation du marché

Le présent marché ne sera valable et exécutoire qu'après son approbation par la commission des marchés publics de l'université de Saïda ,son engagement comptable auprès du contrôle budgétaire, conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

Article 19: Cautions de bonne exécution

En vertu de l'article 83 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le partenaire cocontractant est tenu de fournir une caution de bonne exécution du marché de cinq **(05 %)** du montant du marché ,en cas d'avenants elle sera complétée dans les mêmes formes.

Cette caution doit être constituée au plus tard à la date à laquelle le cocontractant remet sa facture pour paiement. Cette caution doit être constituée auprès d'une banque de droit Algérien ou bien auprès de la CGMP (Caisse de Garantie des Marchés Publics).

Article 20: Caution de garantie

Conformément à l'article 83 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. à la réception provisoire des équipements, la caution de bonne exécution citée à l'article précédent du CPS sera transformée en caution de garantie.

Article 21 : Restitution de la caution de bonne exécution (Caution de garantie) :

En application des dispositions de l 'article 83, de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, la caution de garantie et totalement restituée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive des équipements.

La caution de bonne exécution du marché est totalement restituée dans un délai d'un mois après la fin de la réception définitif des prestations objet du marché si l'exécution du contrat n'a pas connu de carence. Elle sera sanctionnée par un procès-verbal, signé et daté conjointement par le service contractant et le cocontractant.

Article 22: Délai de garantie

Le délai de garantie des prestations objet du présent marché est fixé à :

LOT 01: Fabrication Additive

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

à compter de la date de réception provisoire établi à cet effet.

Le partenaire co-contractant demeure responsable pendant ce délai, du bon état des équipements et est tenu de les entretenir, sauf cas de dégradations engendrées par l'utilisateur.

Article 23 : Mise en vigueur du marché

Le présent marché ne sera valable et exécutoire qu'après son visa par la commission des marchés publics de l'université de Saïda,son visa par le contrôle budgétaire,sa signature entre les parties contractantes, et sa notification au cocontractant, en vertu de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

Article 24 : Intérêt moratoires :

Le défaut de mandatement ,dans les délai de 30 jours ci-dessus ,fait courir de plein droit ,et sans autres formalités au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés conformément aux dispositions de l'article 89 du décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics ,modifié et complété par application de la formule suivante:

$$IM = \frac{\text{Montant de la situation déposée} \times TIDRBA + 1 \times N}{12 \times 30}$$

Ou I.M:Intérêts moratoires

T.I.D.B.A:taux intérêts directeur de la banque d'Algérie

N: nombre de jours de retard dans le paiement de la situation.

Article 25: Monnaie de l'offre :

Les prestations objet du présent marché seront en dinars algérien.

Article 26 : Cas de force majeure

Toute circonstance indépendante de la volonté des parties, imprévisible, insurmontable et irrésistible survenant postérieurement à la date d'entrée en vigueur du contrat et faisant obstacle à son exécution normale, est considérée comme cas de force majeure, à l'exclusion de celles qui résulteront d'une faute quelconque de la partie qui les invoque.

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure est tenue d'informer immédiatement l'autre partie par tous moyens (téléphone, fax, mail) confirmé avec accusé de réception envoyé dans les quarante huit (48) heures suivant la survenue du cas de force majeure. Cette lettre devra contenir toutes les informations circonstanciées caractérisant ce cas de force majeure.

Elle est tenue d'en préciser les causes et de faire diligence pour qu'il soit remédié par ses soins par tous les moyens possibles.

En cas de force majeure, et si l'une des parties ne peut, de ce fait, exécuter ses obligations, l'exécution du contrat sera immédiatement suspendue à compter de la survenance de ce cas de force majeure et reprendra normalement dès la disparition de celui-ci.

Toutefois, aucune prolongation de délai même justifiée n'est accordée au partenaire cocontractant si celui-ci n'a pas avisé le service contractant du cas de force majeure dés le début de sa survenance.

Cependant, la durée de suspension du contrat ne pourra, sauf accord express entre les parties, excéder trois (03) mois consécutifs, passé ce délai, le contrat pourra être unilatéralement résilié par la partie au préjudice de laquelle s'est exercée la force majeure.

Article 27 : Notification

Jusqu'à la réception des équipements et sauf accord contraire des parties, toute notification faite par l'une des parties à l'autre, pour les besoins du contrat sera adressée par écrit :

-Par le Prestataire au Service Contractant à :

Adresse: B.P 138 ENNASR Saida

Tel/FAX : .048981000 /048981029

- Par le Service Contractant au Partenaire Cocontractant à :

Adresse:.....

Tel/FAX :

Article 28 : Contrôle du coûts de revient des prestations

Conformément à l'article 79 du de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le titulaire du marché est obligé de communiquer tout renseignements ou document permettant au service contractant de contrôler les coûts de revient des prestations objet des présent marché et / ou de ses avenants.

La décision de soumettre le présent marché et/ou ses avenants relève de la compétence de service contractant. Les sanctions encourues par l'attributaire du marché qui refuse de communiquer ces renseignements ou les documents seront précisés par arrêté du ministère chargé des finances.

Article 29 : Clause de principe

Toute clause insérée dans le présent cahier des prescriptions spéciales et qui serait contraire aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur est nul et de nul effet.

Article 30 : Droits de timbre et droits d'enregistrement

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et des droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 76-103 du 9 Décembre 1976 portant code du timbre, modifiée et complété, et de l'ordonnance n° 76-105 du 9 Décembre 1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complété.

Article 31 : Nombre d'exemplaires

Le présent marché est établi en neuf (09) exemplaires originaux, revêtus de la signature originale.

Article 32 : Langue

Les langues utilisées sont l'Arabe ou le Français.

Article 33 : Lieux d'établissement du marché

Le présent marché ainsi que ses annexes sont établis à

.....

Article 34 : Entrée en vigueur du contrat

Le marché entre en vigueur dès :

- Après son approbation par les organes de contrôle externe (la commission des marchés publics de l'université de Saïda).
- Après visa du contrôleur budgétaire.
- Après la signature des deux parties contractantes.
- Après notification de l'ordre de service de commencement d'exécution par l'administration au cocontractant.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement .

Fait à : Le :

Le service contractant

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet du soumissionnaire)

CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES (C.P.C)

Article 01 : Avenant

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au présent marché si des modifications dans l'exécution des prestations interviennent par rapport aux prévisions initiales, en application de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. Toute modification, augmentation et diminution au présent contrat est formulée par un avenant soit en augmentation (+) ou en diminution (-), dans le cas échéant, et ceci, en accord avec les deux parties.

Article 02 : Sous-traitance

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des prestations.

Article 03 : Obligation de service contractant

Dans le cadre du présent marché le contactant s'engage vis-à-vis du prestataire à :

- ✓ Facilité au personnel du prestataire l'accès au lieu de travail,
- ✓ Désigner un interlocuteur dûment mandaté auprès du prestataire.

Article 04 : Obligation du co-contractant

Le cocontractant est responsable de la totalité des prestation, qui doivent répondre aux règles de l'art et aux normes conformément à la réglementation.

Article 05: Délai de mandatement

En vertu des dispositions de la réglementation en vigueur, le mandatement des situations faisant l'objet du présent marché sera assuré dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la facture jugée conforme et l'engagement comptable apurés du contrôle budgétaire.

Article 06 : Paiement des prestations et modalités de règlement

Conformément à l'article 80 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public , les prestations seront payées suivant les quantités réellement livrés, c'est-à-dire il sera fait application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités des prestations réalisées.

Le paiement s'effectue par virement bancaire au compte mentionné dans l'article précédent du présent contrat sur présentation de situations mensuelles approuvées par le service contractant.

Le paiement des prestations sera effectué à terme, par virement au compte courant de cocontractant, après constatation du service fait, au plus tard trente (30) jours après la constatation des facteurs en quatre (04) exemplaires établies selon la forme réglementaire.

Article 07: Nantissement :

Le partenaire cocontractant est autorisé à mettre sur le marché en nantissement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur l'article 85 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. En conséquence, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique sera remise au partenaire cocontractant ».

En cas d'application du régime de nantissement prévu par la législation en vigueur, sont désignés comme :

Fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements : le Recteur de l'Université de Saida.

Comptable chargé du paiement : l'agent comptable de l'université de Saida

À cet effet, le cocontractant recevra l'exemplaire original unique du contrat destiné au nantissement, revêtu de la mention « pour valoir nantissement ».

Article 08 : Election de domicile du co-contractant :

Pour l'exécution de son marché le co-contractant fait de son domicile à l'adresse suivante :

.....

.....

Article 09 : Domiciliation bancaire du co-contractant :

Le contractant se libérera des sommes dues, dans le cadre du présent marché, en créditant le cocontractant :

Auprès de la banque :..... adresse :.....

Au compte numéro :.....

Au nom de :.....

Article 10 : Résiliation

En cas de résiliation, il sera fait application des dispositions des articles 90,93 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

Résiliation à l'amiable :

Le Service contractant peut ordonner la cessation absolue des des prestations, auquel cas le contrat du partenaire cocontractant est immédiatement résilié. Si le Service contractant prescrit leur ajournement pour plus d'une (01) année soit avant soit après le commencement d'exécution, le partenaire cocontractant a le droit à la résiliation de son marché si il en fait la demande par écrit.

La demande du partenaire cocontractant n'est toutefois recevable que si elle est présentée dans un délai de Quatre (04) mois à partir de la date de notification de l'ajournement des prestations.

Il en est de même dans le cas de l'ajournement successif et dont la durée totale dépasse Une (01) année. Si les prestations ont reçu un début d'exécution, le partenaire cocontractant peut requérir qu'il soit procédé immédiatement à la réception provisoire des équipements livrés et en état d'être reçus puis à leur réception définitive après l'expiration du délai de garantie.

En cas de résiliation, le décompte définitif et global (D.G.D) sera déterminé selon des attachements et le mode de facturation prévu.

Résiliation unilatérale :

En cas d'inexécution de ses obligations, le partenaire cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé. Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure, le service contractant prononcera unilatéralement, la résiliation du marché et ce, en application des dispositions aux articles 90 et 93 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

En cas de résiliation unilatérale du partenaire cocontractant, un nouveau marché sera engagé avec un autre partenaire cocontractant, la différence entre les deux marchés (plus value) sera entièrement à la charge du premier partenaire cocontractant.

Outre la résiliation unilatérale, en cas de résiliation d'un commun accord, le document de résiliation signé par les deux parties, doit prévoir :

La reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés et restant à effectuer,

La mise en œuvre de l'ensemble des clauses du marché.

Résiliation de plein droit

Le contrat peut être résilié de plein droit, sans aucune formalité juridique dans les cas suivants :

Sous-traitance ou cession totale ou partielle du marché non autorisée,

Faillite ou liquidation ou de règlement judiciaire du partenaire cocontractant,

Décès du partenaire cocontractant.

Le service contractant se réserve le droit d'accepter ou de refuser les propositions de continuation des prestations qui pourraient être faites par les créanciers ou les ayant droits du partenaire cocontractant.

Lorsque le partenaire cocontractant ne se conforme pas soit au marché, soit aux ordres qui lui sont donnés par lettre recommandée avec accusé de réception par le service contractant ce dernier pourra le mettre en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé. Ce délai, sauf cas d'urgence, ne serait pas inférieur à Huit (08) jours, à dater de cette notification.

Passé ce délai, si le partenaire cocontractant n'a pas satisfait aux dispositions prescrites, le marché pourra être résilié de plein droit, sans aucune formalité juridique, sur simple dénonciation écrite du service contractant au cocontractant qui sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas de résiliation prévue ci-dessus, les dispositions suivantes sont appliquées :

a- Règlement de la partie des prestations exécutés et effectués conformément aux dispositions du présent cahier des prescriptions spéciales et documents techniques unifiées (D.T.U) et D.T.R.

b- Les conséquences onéreuses résultant de la passation d'un nouveau marché avec un nouveau partenaire cocontractant pour la partie des prestations résiliés sont mises dans le règlement contractuel à la charge du premier partenaire cocontractant, sans préjudices de tous recours que peuvent exercer directement contre elle, les autres partenaires cocontractants si les conditions de la passation du nouveau marché sont plus avantageux, le bénéfice en reste acquis au service contractant.

Article 11 : Règlement des litiges

Conformément aux articles 87,88 à 89 de la loi n°23-12 du 05Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public. Les litiges et différents qui pourront naître à l'occasion de l'exécution du présent marché seront réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et seront soumis au tribunal administratif de **Saida**.

Sans préjudice de l'application de ces dispositions, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ces marchés chaque fois que cette solution permet :

- De trouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties,
- D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du marché,
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

— En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

— Les litiges qui pourront naître à l'occasion de l'exécution du marché seront régis par les dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

— A défaut d'un accord à l'amiable, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

— Le comité doit rechercher des éléments de droit ou de fait pour trouver une solution amiable et équitable, dans les conditions précitées, aux litiges nés de l'exécution des marchés, qui lui sont soumis

— A défaut d'un règlement à l'amiable des litiges éventuels seront portés devant le tribunal administratif de Saida Conformément aux articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. ;

— Le cocontractant doit introduire un recours au comité de règlement des litiges de wilaya créée dans le cadre des dispositions des des articles 87 ,88 et 89 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. avant toute action devant le tribunal administratif de Saida

— Le comité doit rechercher des éléments de droit ou de fait pour trouver une solution amiable et équitable, dans les conditions précitées, aux litiges nés de l'exécution des marchés, qui lui sont soumis.

Les membres du comité ne doivent pas avoir participé à la procédure de passation, de contrôle ou d.exécution du marché public considéré.

Article 12 : Assurances obligatoire :

Le prestataire s'engage à souscrire une police d'assurance responsabilité civile qui couvrira l'ensemble de la prestation du présent marché, et se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'assurance sociales conformément à la loi de travail.

Article 13 : Conditions de réception des équipements

a/Réception provisoire

La réception provisoire a pour but le contrôle de la conformité des prestations avec l'ensemble des obligations du contrat et en particulier les spécifications techniques.

La réception provisoire sera prononcée sur demande écrite du partenaire cocontractant à l'achèvement complet du présent marché selon le planning de livraison.

Il sera établi un procès-verbal par le service contractant en présence du cocontractant. En cas d'absence du ou des partenaires cocontractants, il en sera fait mention dans le procès-verbal mais en aucun cas une absence ne pourra permettre la constatation des faits mentionnés.

En cas de malfaçon ou de défaillance graves d'achèvement des prestations, le service contractant pourra refuser la réception provisoire et la reporter à une date ultérieure jusqu'à ce que les réserves soient levées.

Si les retouches ou modifications de faibles importances seront nécessaires, sans que l'utilisation des équipements en soit affectée le service contractant pourra admettre la réception provisoire avec des réserves mentionnées au procès-verbal qui précisera le délai d'exécution des retouches ou modifications demandées. La levée de ces réserves sera elle aussi dûment constater pour un procès-verbal.

La date de réception provisoire sans réserve marque le point de départ de l'année de garantie. Le partenaire cocontractant est tenu de remédier à ces frais et risques à tous désordres qui surviendraient et de faire tous raccords qui lui seraient nécessaires. Le matériel ou l'équipement objet du présent marché proposé par le soumissionnaire doit être de qualité supérieur, non contrefait et exempt de tout vice de fabrication.

b/Réception définitive

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie pour autant que l'ensemble des réserves émises lors de la réception provisoire et signalées par le service contractant lors de la période de garantie auront été levées par le prestataire.

Il sera établi, à cet effet, un procès verbal de réception définitive signé contradictoirement par les deux (02) parties. L'établissement du procès verbal de réception définitive permettra de libérer un mois après la caution de garantie.

Article 14 : Actualisation et révision des prix

Les prix du présent marché sont fermes, non actualisables et non révisables durant toute la période contractuelle.

Article 15 : Protection de l'environnement

Le fournisseur doit se conformer à la réglementation en vigueur quant au respect de l'environnement comme stipulé dans conformément à l'article 63 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics; toutes infractions commises et constatées, par le fournisseur, des règlements en matière de respect de l'environnement, exposera ce dernier aux sanctions prévues par la loi 03/10 du 19/07/2003 .

Article 16 : Respect de la législation du travail

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, Le partenaire cocontractant doit observer les clauses définies par la législation du travail notamment la loi N°90/11 du 21/04/1990 concernant la relation du travail et la loi N°04/19 du 25/12/2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi.

Article 17 : Respect de la législation relative à l'hygiène et sécurité

Le cocontractant doit se conformer à la législation en vigueur concernant le respect des conditions relatives à l'hygiène et la sécurité conformément au dispositions contenues dans la loi 90-11 du 21 Avril 1990 portant relation de travail ainsi que le dispositions contenues dans la loi 88-07 du 26 Janvier 1988 portant sur la prévention sanitaire, la sécurité et demande d'emploi.

Article 18 : Recrutement de la main d'œuvre locale

Le cocontractant doit se conformer à la législation en vigueur, concernant les conditions relatives au recrutement de la main d'œuvre locale, conformément à l'article n°63 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les régles générales relatives aux marchés publics.

Article 19 : Textes et références applicables au marché

Les dispositions contenues dans ce marché sont régies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment :

L'ordonnance 75-58 du 26/09/1975 portant code civil modifiée et complétée.

L'ordonnance 95-07 du 25/01/1975, relative aux assurances, modifié et complété.

L'ordonnance 76-105 du 09/02/1976, portant code de timbre et d'enregistrement.

L'ordonnance 90-21 du 15/08/1990, relative a la comptabilité publique .

L'ordonnance N° 95-20 du 17/07/1995 relatif a la cours des comptes.

L'ordonnance N° 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence modifiée et complétée.

Loi N° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales modifiée et complétée.

Loi N° 04-08 du 14 août 2004 relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales modifie et complétée.

Loi N° 08-09 du 28/02/2008 portant code procédure civil et administratives .

L'ordonnance 09-01 du 22/07/2009, portant loi de finance complémentaire pour 2009.

Décret N°05-468 fixant les modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

Décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés Publics et des délégations de service public.

La loi 12-23 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement .

Le service contractant **Fait à : Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet du soumissionnaire)

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (C.P.T)

Article 01 : Détail et composition des lots

L'objet du présent cahier des charges modificatif a pour objet de fixer les conditions d'exécution des prestations, pour :Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Article 02 : Spécifications techniques et origine des produits

Le soumissionnaire devra présenter une offre complète et précise en faisant apparaitre

-L'origine des produits,

-leurs caractéristiques techniques.

-leurs performances.

Article 03: Liste des réservations

Le cocontractant s'engage à remettre à l'Administration dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'entrée en vigueur du présent marché, les plans de réservations (électricité, réseau, et autres) nécessaires à la pose et au raccordement des équipements aux différents réseaux pour leur bon fonctionnement.

Article 04: Documents à fournir

Le cocontractant doit remettre toutes documentations techniques nécessaires à l'utilisation et à la maintenance des équipements.

Article 05: Normes

Les produits proposés doivent obéir aux normes nationales et internationales en vigueur en matière de sécurité, de compatibilité électromagnétique et radiation, d'ergonomie, d'énergie, etc.

Article 06 : Brevets

Le cocontractant garantira l'administration contre toute réclamation des tiers à la contre façon où à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle résultat de l'emploi des produits ou de leurs composants à travers le territoire national.

Article 07 : Pièces de rechange

Durant la période de garantie, le cocontractant s'engage **à assurer la fourniture et la pose gratuite des pièces de rechange** nécessaires au fonctionnement des équipements, conformément aux clauses de garantie.

Article 08 : Assurance du matériel entreposé sur site

Le matériel stocké sur site est sous l'entière responsabilité du cocontractant, et ce jusqu'à la date de réception provisoire.

Article 09 : Transport sur site

Le transport du matériel livré est à la charge exclusive du cocontractant.

Article 10 : Responsabilité de mise en route

Le cocontractant est responsable de la mise en route de tous les équipements faisant l'objet du présent marché.

Article 11 : Transport et prise en charge du personnel du fournisseur

Durant toute la durée de l'exécution du présent marché, l'Administration ne mettra aucun moyen de transport à la disposition du cocontractant. Le cocontractant s'engage à assurer par ses propres moyens le transport, l'hébergement et la restauration de son personnel.

Article 12 : Raccordement en énergie des équipements

Tous les raccordements et branchements des arrivées d'énergie aux équipements fournis par le cocontractant sont à la charge de ce dernier et assurés par son personnel.

Article 13 : Participation du personnel de l'Administration

Le cocontractant sera chargé d'admettre la participation à tous les stades de la mise en service, du personnel de l'Université désigné par l'Administration.

Article 14 : Niveau actuel de technologie

Le cocontractant garantit que le matériel livré est conforme au niveau actuel de la technologie pour ce type de matériel.

Article 15 : Réunion de coordination

Le cocontractant s'engage à tenir lors du passage de ses représentants, des réunions avec l'Administration pour examiner l'état d'avancement de la mise en route et les autres problèmes concernant la bonne exécution du présent marché.

Le cocontractant s'engage en outre, à attirer l'attention de l'Administration par écrit et en temps utile, sur tous les problèmes qui risquent d'entraver l'avancement et le bon déroulement de la réalisation du présent contrat.

Article 16 : Garantie des équipements

Le cocontractant garantit la bonne marche de ses équipements et appareillages, à compter de la date de la réception provisoire sans réserves. La durée de garantie ne peut être inférieure à vingt quatre (24) mois.

Article 17 : Maintenance

Le cocontractant s'engage à assurer la maintenance des équipements au-delà de la période de garantie et ce, dans le respect de son contrat et conformément à sa proposition de garantie et service après vente.

Article 18 : Couverture de la garantie

La garantie couvre les vices apparents ou cachés des équipements, les défauts de construction ou de mise en place ainsi que les usures anormales.

Lorsqu'il s'agit d'équipements complets ou parties d'équipements à remplacer, une solution sera trouvée d'un commun accord entre les parties dans un délai maximum de trois (03) semaines pour permettre la poursuite de l'installation de l'équipement.

La livraison d'un équipement neuf ou de la partie endommagée interviendra entre deux (02) et quatre (04) semaines plus tard après la date de l'accord mentionné ci-dessus.

Article 19 : Garantie emballage

Le cocontractant garantit que l'emballage de l'équipement stocké sous abri, assure sa conservation pendant six (06) mois à partir de la date de réception sur site.

Article 20 : Exclusion des garanties

La garantie du cocontractant ne couvre pas les défauts ou détériorations résultant de :

-Mauvais stockage, d'une manutention défectueuse de la marchandise sur site,

-Non observation des instructions techniques du co-contractant concernant la mise en route de l'équipement.

Si un accord n'intervient pas sur la responsabilité des défauts, il sera procédé à une expertise contradictoire et les frais de cette expertise seront à la charge de la partie reconnue responsable.

Article 21 : Durée du service après vente

Le cocontractant s'engage pendant une période de :

LOT 01: Fabrication Additive

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

En chiffre :.....(mois)

En lettre :.....(mois)

à partir de la réception définitive à approvisionner l'Administration, contre facturation, en pièces de rechange nécessaires à la maintenance des équipements, objet du présent marché.

Article 22 : Formation

Dans le cadre du présent contrat, le fournisseur procédera à une formation sur site ainsi qu'une formation à l'étranger pour au moins 04 personnes durant une période d'une semaine minimum. **Pour cette dernière, les frais du billet d'avion, d'hébergement, de restauration et de transport local à l'étranger seront à la charge du fournisseur(le lot concerné est le LOT 01).**

Article 23 : Contrôle de qualité des équipements

Le cocontractant s'engage à procéder à l'installation des équipements selon les méthodes les plus éprouvées et à leur faire subir des contrôles qualitatifs appropriés.

Article 24 : Manutention des équipements

Toute manipulation des équipements objet du présent marché, comprenant chargement, déchargement ou déplacement vers les différents sites de l'Université sont à la charge exclusive du cocontractant .

Article 25 : Protection et sécurité

Le cocontractant doit mettre en place des systèmes de protection nécessaires pour mettre à l'abri des risques d'accident, le personnel de l'Administration conformément aux règles de sécurité en vigueur.

Tous les équipements et appareillages techniques du présent marché seront livrés par le cocontractant en état de marche et munis de dispositifs de protection et de sécurité conformément aux normes nationales et internationales en vigueur.

Article 26 : Protection et sécurité des équipements

Tous les équipements et appareillages du présent contrat seront livrés par le Fournisseur en état de marche et munis de dispositifs de protection et de sécurité conformément aux normes internationales.

Article 27 : Droit et obligations

Pour toutes les obligations d'ordre professionnel, le Fournisseur se comportera en conseiller loyal et honnête vis-à-vis de l'Administration.

Le cocontractant fera preuve de compétence, de soins et de diligence appropriés dans l'accomplissement des obligations, objet du présent marché.

La rémunération du Fournisseur par l'Administration est celle prévue dans le marché, elle constituera la seule rémunération pour l'exécution du présent marché.

Article 28: Propriété industrielle

Le cocontractant garantit l'Administration des conséquences des revendications des tiers, relatives à des brevets, licences, marques de fabrication, etc.

Concernant sa prestation, le co-contractant garantit l'Administration contre toute action qui pourrait lui être intentée de ce chef et à tous les niveaux d'instance.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : Le :

Le service contractant **Le candidat**

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
La mention « »
Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Désignation des équipements a acquérir

N°	Désignation
01	Imprimante 3D FDM Multi-Couleurs Multi-Filaments - Impression 3D multi-couleurs en multi-filaments. - Volume d'impression : 256 x 256 x 256 mm^3 minimum - Diamètre Buse (inclus) : 0.4 mm - Diamètre Filament: 1.75 mm
02	Imprimante 3D SLA Résine • Technologie MSLA (LCD Monochrome). Écran 12K (haute résolution). • Volume min : 200x120x200mm.
03	Station de Lavage & Curage • Fonction double de lavage et de durcissement • Trempage dans l'alcool + Rinçage par pulvérisation UV • Volume min : 3L
04	Scanneur 3D • Scanner 3D portable à lumière structurée ou infrarouge. • Précision < 0.05mm
05	CNC de Précision (PCB & Gravure) • Surface : Env. 300 x 180 mm (Type "3018 Pro" améliorée ou CNC 3040). • Broche (Spindle) : Haute vitesse (>10,000 tr/min). • Contrôle : Compatible GRBL (Logiciel libre comme Candle ou UGS). Outils : Kit de fraises javelot (V-bit) pour la gravure fine.
06	CNC Routeur "Moyen Format" (Bois & Alu) • Surface : Min. 600 x 900 mm ou 1200 x 1200 mm. • Structure : Châssis en fonte ou profilés alu lourds. • Vitesse : min 4000mm/min. • Voltage :AC220V/50/60Hz
07	Plotter de Découpe (Vinyle) • Largeur de découpe : Min. 60 cm • Pression : Min. 500g

	• Repérage optique : Fonction "Contour Cutting"
08	Tapis Antistatique (ESD) Silicone bleu, résistant à la chaleur (500°C), avec compartiments pour vis. Dimension min : 45x30cm.
09	Bracelet Antistatique Couleur : Bleu
10	Extracteur de fumée de soudure Modèle de table avec filtre charbon actif remplaçable.
11	Lampe Loupe Bras articulé, éclairage LED circulaire, grossissement x5 ou x10.
12	Pompe à Déssouder
Consommables	
13	Filament PLA+ (Gris) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg
14	Filament PLA+ (Noir) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg
15	Filament PETG (Gris) – Filament d'impression 3D PETG, rouleau 1 kg
16	Filament TPU 95A (Gris) – Filament d'impression 3D TPU 95A, rouleau 1 kg
17	Résine Standard (Gris) – Résine photopolymère, bidon 1 kg
18	Résine lavable à l'eau (Gris) – Résine photopolymère modifiée par groupes hydrophiles, bidon 1 kg
19	Alcool isopropylique – Produit de lavage de résine, bidons de 5 L
20	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 70 × 100 mm
21	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 100 × 150 mm
22	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,8 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife
23	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 1,0 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife
24	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,5 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife
25	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,3 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife
26	Pâte à souder (pâte à braser) – Seringue, alliage Sn63/Pb37, basse température 183 °C, marque Mechanic XG-50 ou Relife
27	Flux de soudure en seringue – Type No-Clean (RMA), viscosité moyenne, livré avec aiguille et poussoir, marque Amtech ou Mechanic
28	Tresse à dessouder – Cuivre tressé imprégné de flux, largeur 2,0 mm et 3,0 mm, marque Mechanic
29	Pâte à dessouder (Tip Tinner) – Boîte de pâte grise (mélange poudre d'étain + phosphate) pour nettoyage et étamage des pannes
Composants Electroniques	
30	Moteur Brushless A2212 – KV : 1000KV
31	Moteur Brushless MT2204 – KV : 2300KV
32	Contrôleur de vitesse ESC30A pour moteur brushless – Courant 30A continu / 40A pic, BEC 5V/2A (alimente le récepteur), entrée puissance 5.6V – 16.8V (2-4 cellules Li-Poly)
33	Moteur TT – 3V-6V DC avec réducteur 1:48
34	Servomoteur SG90 – 9 g, engrenages plastique (Nylon)
35	Servomoteur MG90s – 55 g, engrenages métal, couple ~10 kg/cm
36	Stepper Moteur NEMA 17 – 1.8° par pas (200 pas/tour), courant 1.5A ou 1.7A
37	Module double Pont-H L298N

38	DRV8825 Driver moteur pas à pas – Microstepping 1/32 pas (précis et silencieux), courant jusqu'à 2.2A
39	Shield CNC V3 Arduino UNO – Format shield pour Arduino UNO
40	PCA9685 Module PWM Servo-Driver 16 canaux 12-bit – Interface I2C, capacité 16 servos simultanés
41	Batterie LiPo 3S – 5200 mAh, 35C (11.1V)
42	Chargeur de batteries IMAX B6
43	Pile rechargeable Lithium 18650 – Tension 3.7V (4.2V chargé), capacité 2500-3000 mAh, type Flat Top, marque Samsung
44	Chargeur 18650 Double

Le soumissionnaire est tenu de fournir obligatoirement :

1. L'organisation de sessions de formation au profit de l'équipe technique pour l'utilisation et la maintenance des équipements.
2. L'organisation de sessions de formation au profit de l'équipe du Client sur l'ensemble des équipements installés, incluant leur utilisation, leur gestion et leur maintenance ainsi que certains consommables .

Le Prestataire devra également inclure dans son offre un **service de Support et d'Assistance Technique** couvrant l'ensemble des solutions matérielles et logicielles proposées.

Modes d'intervention : téléphone, courrier électronique, intervention sur site ou assistance à distance (remote).

Livrables : Documentation technique complète comprenant le rapport d'installation, l'architecture, les schémas de conception et tout autre document pertinent.

Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : **Le :**

Le service contractant **Le candidat**

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
La mention « »
Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026

Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Désignation des équipements a acquérir

N°	Désignation
01	**Ordinateur de bureau performant + clavier + souris** CPU : Intel Core i7 (13e/14e Gen) ou AMD Ryzen 7 (série 7000/8000) ou plus RAM : 32 Go DDR5 ou plus GPU : NVIDIA RTX 4060 / 3060 ou plus Stockage : SSD NVMe M.2 Gen4 1 To Écran : 27" IPS QHD (2K) ou Full HD, dalle mate
02	**Ordinateur portable performant** CPU Intel i7 catégorie H ou équivalent RAM 32 Go SSD NVMe M.2 Gen4 1 To GPU Intel Iris / AMD / NVIDIA Écran 14 pouces ou plus
03	**Onduleur (UPS)** – Puissance minimale 1000 VA, minimum 8 prises
04	**Chaise opérateur ergonomique**
05	**Chaise de laboratoire ergonomique**
06	**Table avec tiroirs** – Table en inox avec tiroirs intégrés, dimensions approximatives L 1600 × P 800 × H 900 mm
07	**Armoire métallique 2 portes**
08	**Casier à tiroirs transparents** – Cadre en acier inoxydable, montage mural possible, minimum 40 tiroirs en plastique transparent

Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : Le :

Le service contractant **Le candidat**

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
La mention « »
Et cachet du soumissionnaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l' Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Désignation des équipements a acquérir

N°	Désignation
01	Perceuse-visseuse sans fil 18/20V (2 batteries + chargeur)
02	Scie sauteuse sans fil
03	Meuleuse d'angle sans fil 115 mm
04	Outil rotatif multifonction (type Dremel)
05	Décapeur thermique 2000W
06	Pistolet à colle chaude Ø11 mm
07	Balance électronique
08	Caisse à outils multi-pièces
INSTRUMENTS DE MESURE & TRAÇAGE	
09	Pied à coulisse numérique
10	Réglet inox flexible
11	Équerre à chapeau
12	Équerre de charpentier
13	Mètre ruban 5 m
14	Niveau à bulle

Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : **Le :**

Le service contractant

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)
La mention « »
Et cachet du soumissionnaire)

MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF & FICHE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS PROPOSÉS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Siège social de l'entreprise:.....
Téléphone:.....
E-Mail :.....
N°d'identifiant fiscal:.....
N°d'identifiant statique:.....
N° du registre de commerce:.....

Code d'activité	Intitulé
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

Intitulé de l'opération:

.....

N°et date de l'appel d'offres:.....

Références professionnelles	
Attestation de bonne exécution	Prestations ou travaux réalisés
Attestation N°..... signées par..... En date du :.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

.....	
.....	
.....	

Délais proposé	
Maitre de l'ouvrage	Université de Saida
Délai d'exécution	
Délai de garantie	
Durée du service après vente	

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

تحت رقم
في

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Siège social de l'entreprise:.....
Téléphone:.....
E-Mail :.....
N°d'identifiant fiscal:.....
N°d'identifiant statique:.....
N° du registre de commerce:.....

Code d'activité	Intitulé
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

Intitulé de l'opération:

.....

N°et date de l'appel d'offres:.....

Références professionnelles	
Attestation de bonne exécution	Prestations ou travaux réalisés
Attestation N°..... signées par..... En date du :.....	

.....	
.....	
.....	

Délais proposé	
Maitre de l'ouvrage	Université de Saida
Délai d'exécution	
Délai de garantie	
Durée du service après vente	

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

تحت رقم
في

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Siège social de l'entreprise:.....
Téléphone:.....
E-Mail :.....
N°d'identifiant fiscal:.....
N°d'identifiant statique:.....
N° du registre de commerce:.....

Code d'activité	Intitulé
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

Intitulé de l'opération:

.....

N°et date de l'appel d'offres:.....

Références professionnelles	
Attestation de bonne exécution	Prestations ou travaux réalisés
Attestation N°..... signées par..... En date du :.....	

.....	
.....	
.....	

Délais proposé	
Maitre de l'ouvrage	Université de Saida
Délai d'exécution	
Délai de garantie	
Durée du service après vente	

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet du soumissionnaire)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

تحت رقم
في

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Fiche des Caractéristiques techniques des équipements proposés

1-Identifier le fabricant des équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2-Indiquer la durée des garanties applicables aux équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3-Préciser le délai complet de livraison, d'installation et de mise en service :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4-Préciser la marque et les caractéristiques techniques des articles et équipements proposés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet de l'entreprise)

NB :Le soumissionnaire doit totalement remplir et signer cette fiche technique

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Fiche des Caractéristiques techniques des équipements proposés

1-Identifier le fabricant des équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2-Indiquer la durée des garanties applicables aux équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3-Préciser le délai complet de livraison, d'installation et de mise en service :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4-Préciser la marque et les caractéristiques techniques des articles et équipements proposés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet de l'entreprise)

NB :Le soumissionnaire doit totalement remplir et signer cette fiche technique

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Fiche des Caractéristiques techniques des équipements proposés

1-Identifier le fabricant des équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2-Indiquer la durée des garanties applicables aux équipements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3-Préciser le délai complet de livraison, d'installation et de mise en service :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4-Préciser la marque et les caractéristiques techniques des articles et équipements proposés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : **Le :**

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « **»**

Et cachet de l'entreprise)

NB :Le soumissionnaire doit totalement remplir et signer cette fiche technique

المكتبة المركزية للصفقات العمومية
جامعة سعيدة
تسجيل رقم
لدى

ANNEXE I :
PLANNING D'EXECUTION

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

PLANNING D'EXÉCUTION

Désignation du lot	Délai d'exécution (Jours) en chiffre	Délai d'exécution (Jours) en lettre

Fait à : **Le :**

Le candidat
(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire
La mention « »
Et cachet de l'entreprise)

مكتبة العلوم الإنسانية والعلوم الاجتماعية
جامعة سطيف
سجلت رقم
في

ANNEXE I I:
PLACARD PUBLICITAIRE (Français + Arabe)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Numéro d'identification fiscale (N.I.F) : 098620019026427

L'université de Saida Dr Moulay Tahar : lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°...../US/2026,ayant pour objet Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Les entreprises intéressées et qualifiées sont invitées à retirer le cahier des charges téléchargeable ,à l'adresse électronique suivante: **cdc.univ-saida.dz** ; les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet d'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » - avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales n°...../US/2026 et l'objet de l'appel d'offre.

Condition d'éligibilité :

Sont considérées comme éligibles pour participer au présent avis d'appel d'offres, toutes les entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale disposant d'un registre de commerce en cours de validité, comportant le ou les codes d'activité en rapport direct avec la nature des prestations objet du présent appel d'offres.

 – Les fabricants, les commerçants de gros et les importateurs sont également éligibles, sous réserve de conformité à la législation en vigueur.

- Justifier de capacités financières, techniques et juridiques suffisantes pour l'exécution du marché. À ce titre, le soumissionnaire doit présenter :

- Avoir réalisé au moins un (01) projet similaire à l'objet du présent appel d'offres (prestation de même nature), et en fournir les justificatifs (attestation de bonne exécution).

- Le présent appel d'offres est ouvert par lots, et il est possible pour un soumissionnaire de participer à un ou plusieurs lots.

- – Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante, allant du premier au dernier lot.
 – Un soumissionnaire peut se voir attribuer jusqu'à trois (03) lots, à condition que son registre de commerce couvre l'ensemble des équipements proposés.

Le présent appel d'offres est exclusivement destiné aux soumissionnaires qualifiés pour exercer en Algérie, et disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation algérienne, leur permettant d'assurer la bonne exécution du marché.

NB : Pour les importateurs, le registre de commerce doit être en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

1- Le dossier de candidature contient :

1-La déclaration de candidature ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

2-La déclaration de probité,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

3-Fiche de renseignement sur le soumissionnaire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

4-Délégation de pouvoir ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

5-Attestation de visite ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

6-Copie du statut pour les sociétés.

7-Domiciliation bancaire.

8- Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024

9- Attestation comportant le Numéro d'Identification Statistique (NIS).

-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ,des soumissionnaires :

a/Capacités financières : Aucune exigences financière .

b/Capacités techniques : Les références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics similaires à l'objet de l'appel d'offre.

c/Capacités professionnelles: Les homologations – certificats ISO, certificats de conformité aux normes internationales de ses produits ou représentants agrées disposant d'attestations en cours de validité.

Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du contrat ,qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché,les documents concernés sont "attestation de mise à jour CNAS en cours de validité le jour de l'ouverture/ attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité le jour de l'ouverture-attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2024-2025-extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture portant la mention « **non inscrit au fichier national des fraudeurs** »-numéro d'identifiant fiscal-registre de commerce portant le code électronique (**sous peine de rejet de l'offre**)-casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture ".

2- L'offre technique contient :

-Une déclaration à souscrire ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions du décret présidentiel suscité .

-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite** (lu et accepté).

-Catalogues et fiches techniques détaillées de l'équipement proposé .

-Planning d'exécution des prestations .

3-L'offre Financière :

-La lettre de soumission ,dûment remplie ,signée ,cachetée et datée(ci joint modèle).

-Le bordereau des prix unitaires (BPU),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

-Le détail quantitatif et estimatif (DQE),dûment remplie ,signée ,cachetée et datée.

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications du dossier d'appel d'offres. Les soumissions dont le contenu ne répondrait pas aux conditions arrêtées dans le dossier d'appel d'offres seront irrecevables.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026

Relatif au projet l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

« À ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

REMARQUE : Toutes pièces présentées doivent être en cours de validité au jour de l'ouverture.

La durée de préparation des offres est fixée à Vingt (20) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant la même heure.

La date de dépôt des offres est fixée au Vingtième (20) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP de **9H** à **12h**.

L'ouverture des plis se fera le même jour en séance publique au siège du rectorat de l'université de Saida à **14h** ,les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis .

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 110 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Recteur

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر

طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم...../2026

المتعلقة باقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 01: معدات التصنيع بالإضافة .

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-يدوية (الأدوات الكهربائية المحمولة).

رقم التعريف الجبائي : 098620019026427

تعلن جامعة الدكتور مولاي الطاهر سعيدة عن إجراء طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا قصد اقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 01: معدات التصنيع بالإضافة .

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-يدوية (الأدوات الكهربائية المحمولة)

بإمكان المقاولات المؤهلة والمهتمة بطلب العروض هذا تحميل دفتر الشروط الخاص به عن طريق عنوان البريد الإلكتروني الأتي : cdc.univ-saida.dz و يجب أن تشمل العروض على : "ملف الترشح"، "العرض التقني" و "العرض المالي"، يوضع ملف الترشح، العرض التقني و العرض المالي، في أظرفة منفصلة و مقفلة بإحكام، يبين كل منها تسمية المؤسسة و مرجع طلب العروض و موضوعه، و تتضمن عبارة "ملف الترشح" أو "عرض تقني" أو "عرض مالي"، حسب الحالة، و توضع هذه الأظرفة في ظرف آخر مقفل بإحكام و يحمل العبارة : (لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة و تقييم العروض)، طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم:/ج.س/2026 و موضوع الطلب.

شروط الترشح : يستطيع أن يشارك في هذا طلب العروض كل شخص طبيعي أو إعتباري يتوفر فيه الشروط التالية :

-أن يحوز على رمز النشاط المطلوب في السجل التجاري الذي يسمح له ببيع المواد موضوع طلب العروض

-أن يوفر على الإمكانيات المالية ،التقنية و القانونية لتنفيذ الصفقة .

. يتعين على العارض أن يثبت ما يلي: -أن يمتلك على الأقل شهادة واحدة (01) لحسن التنفيذ لمشاريع مماثلة لموضوع طلب العروض :

يجب أن توضع العروض في 03 أظرفة منفصلة تحتوي على مايلي: ملف الترشح، عرض تقني و عرض مالي.

I. ملف الترشح:

1-تصريح بالترشح مملوء ممضـــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2- تصريح بالنزاهة مملوء ممضـــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

3- بطاقة معلوماتية للمتعهد مملوءة ممضـــية و مختومة و مؤرخة من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

4-تفويض السلطة مملوء ممضـــي و مختوم و مؤرخ من طرف المتعهد .

5- شهادة معاينة ميدانية للأماكن مملوءة ممضـــية و مختومة و مؤرخة من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

6- نسخة من القوانين الأساسية المحتملة للشركة،في حالة ش ذ م م: ش ذ م م وشركات التضامن....

7-المراجع البنكية للمؤسسة

8-شهادة ايداع الحسابات الاجتماعية سنة 2024

9- شهادة تثبت الرقم الاحصائي الوطني

كل وثيقة تسمح بتقييم قدرات المترشح :

أ--قدرات تقنية: المراجع المهنية مبررة بشهادات تبريرية لحسن التنفيذ مماثلة لموضوع طلب العروض.

ج- قدرات مهنية : طبقا لأحكام القانون 23-12 المؤرخ في 2023/08/05 الذي يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية و المادة 69 من المرسوم الرئاسي15-247 المؤرخ في 2016/09/16 المتضمن تنظيم الصفقات العمومية و تفويضات المرفق العام لا تطلب الوثائق التي تبرر المعلومات التي في التصريح بالترشح إلا من الحائز على الصفقة والذي يوجب عليه تقديمها في أجل 10 أيام من تاريخ إعلامه وحتى قبل صدور المنح المؤقت بالصفقة في الجرائد.

II. العرض التقني:

1- تصريح بالاكتتاب مملوء، مؤرخ وممضي من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2-كل وثيقة تسمح بتقييم العرض التقني ،مذكرةتقنية تبريرية و كل وثيقة مطلوبة طبقا لأحكام المادة78 من المرسوم المذكور أعلاه.

3-دفتر الشروط مملوء، ممضي، مختوم ومؤشر عليه من طرف المتعهد حامل عبارة "قرء وقبل مكتوبة بخط اليد ".

4- المطويات و البطاقات التقنية للعتاد المطلوب.

5- مخطط التنفيذ مملوء، مؤرخ وممضي من طرف المتعهد

III. العرض المالي:

1-رسالة التعهد مملوءة وممضية من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).

2-جدول الأسعار الوحدوية مملوء وممضى من طرف المتعهد.

3-كشف كمي وتقديري للعرض مملوء وممضى من طرف المتعهد.

ملف الترشح و العروض (المالية & التقنية) يجب أن يتم إيداعها لدى المديرية الفرعية للمالية و المحاسبة، مصلحة مراقبة التسيير و الصفقات العمومية بمديرية جامعة سعيدة في ثلاثة (03) أظرفة منفصلين داخل غلاف خارجي مغلق ومجهول ولا يحمل إلا العبارة التالية :

إعلان عن طلب عروض مفتوح مع إشتراط قدرات دنيا رقم :/2026

متعلق بمشروع : اقتناء تجهيزات لفائدة الفاب لاب (FABLAB) بجامعة سعيدة في ثلاث (03) حصص منفصلة:

الحصة 01: معدات التصنيع بالإضافة .

الحصة 02: المعدات المعلوماتية والمكتبية.

الحصة 03: المعدات الكهرو-يدوية (الأدوات الكهربائية المحمولة)

« لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة و تقييم العروض»

ملاحظة : -يجب أن تكون كل الوثائق و المستندات المقدمة سارية المفعول.

- حدد أجال تحضير العروض عشرون (20) يوم ابتداءا من أول ظهور لهذا الإعلان في الجرائد اليومية و ال BOMOP و اذا صادف هذا اليوم يوم عطلة أو يوم راحة قانونية ، فان مدة تحضير العروض تمدد إلى غاية يوم العمل الموالي.

- ايداع العروض يكون من الساعة التاسعة(09)صباحاإلى غاية الساعة الثانية عشر (12 سا) من اخر يوم لتحضير العروض.

- فتح الأظرفة يكون على الساعة الثانية بعد الزوال (14 سا) من نفس اليوم بمديرية جامعة سعيدة.

-مدة صلاحية العروض تساوي مدة 110 يوم. المتعهدين ملزمين بالتعهد خلال مدة صلاحية العروض.

المديـــــــــــــــر

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

جامعة سعيدة
لجنة الصفقات العمومية
تحت الترميز رقم: 2026/08
انطلاق وفاق
جلسة في: 2026/05/25

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°...../US/2026

Intitulé de l'opération: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

CAHIER DES CHARGES

Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :

LOT 01: Fabrication Additive

LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

LOT 03 : Matériels Électroportatifs

OFFRE FINANCIÈRE
BUDGET D'ÉQUIPEMENTS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:
Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ▫ .
Dénomination de la société:.....
Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ▫ : Conjoint▫ Solidaire▫
Dénomination de chaque société :
1/.....
2/.....
3/.....
4/.....
Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :
Objet du marché public:.....
Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....
.....
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
Non ▫ Oui ▫
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :
Le signataire ▫
S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ▫ ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ▫ ;
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ▫
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
.....à exécuter les
prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :
En chiffre en H.T
En lettre en H.T :.....
En chiffre en T.T.C
En lettre en T.T.C :.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
-En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:
Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ▫ .
Dénomination de la société:.....
Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ▫ : Conjoint▫ Solidaire▫
Dénomination de chaque société :
1/.....
2/.....
3/.....
4/.....
Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :
Objet du marché public:.....
Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....
.....
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
Non ▫ Oui ▫
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :
Le signataire ▫
S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ▫ ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ▫ ;
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ▫
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
.....à exécuter les
prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :
En chiffre en H.T
En lettre en H.T :.....
En chiffre en T.T.C
En lettre en T.T.C :.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
-En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant :

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:
Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul ▫ ,
Dénomination de la société:.....
Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ▫ : Conjoint▫ Solidaire▫
Dénomination de chaque société :
1/.....
2/.....
3/.....
4/.....
Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :
Objet du marché public:.....
Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....
.....
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
Non ▫ Oui ▫
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :
Le signataire ▫
S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ▫ ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ▫ ;
Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ▫
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
.....à exécuter les
prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :
En chiffre en H.T
En lettre en H.T :.....
En chiffre en T.T.C
En lettre en T.T.C :.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom ,Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
-En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
-Pour chaque variante présenter une déclaration.
-Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

لجنة الصفقات العمومية
تحت رقم
ض
جامعة - سعيدة

BORDEREAUX DES PRIX
DEVIS QUANTITATIFS
ET ESTIMATIFS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Bordereau des prix unitaires

N°	Désignation	U	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Prix unitaire en lettre en H.T(DA)
01	Imprimante 3D FDM Multi-Couleurs Multi-Filaments • Impression 3D multi-couleurs en multi-filaments. • Volume d'impression : 256 x 256 x 256 mm^3 minimum • Diamètre Buse (inclus) : 0.4 mm • Diamètre Filament: 1.75 mm	U		
02	Imprimante 3D SLA Résine • Technologie MSLA (LCD Monochrome). Écran 12K (haute résolution). • Volume min : 200x120x200mm.	U		
03	Station de Lavage & Curage • Fonction double de lavage et de durcissement • Trempage dans l'alcool + Rinçage par pulvérisation UV • Volume min : 3L	U		
04	Scanneur 3D • Scanner 3D portable à lumière structurée ou infrarouge. • Précision < 0.05mm	U		
05	CNC de Précision (PCB & Gravure) • Surface : Env. 300 x 180 mm (Type "3018 Pro" améliorée ou CNC 3040). • Broche (Spindle) : Haute vitesse (>10,000 tr/min). • Contrôle : Compatible GRBL (Logiciel libre comme Candle ou UGS).	U		

	Outils : Kit de fraises javelot (V-bit) pour la gravure fine.			
06	CNC Routeur "Moyen Format" (Bois & Alu) • Surface : Min. 600 x 900 mm ou 1200 x 1200 mm. • Structure : Châssis en fonte ou profilés alu lourds. • Vitesse : min 4000mm/min. • Voltage :AC220V/50/60Hz	U		
07	Plotter de Découpe (Vinyle) • Largeur de découpe : Min. 60 cm • Pression : Min. 500g • Repérage optique : Fonction "Contour Cutting"	U		
08	Tapis Antistatique (ESD) Silicone bleu, résistant à la chaleur (500°C), avec compartiments pour vis. Dimension min : 45x30cm.	U		
09	Bracelet Antistatique Couleur : Bleu	U		
10	Extracteur de fumée de soudure Modèle de table avec filtre charbon actif remplaçable.	U		
11	Lampe Loupe Bras articulé, éclairage LED circulaire, grossissement x5 ou x10.	U		
12	Pompe à Déssouder	U		
13	Fourniture et mise en service d'une Découpeuse Laser CO_2 (60W – 100W) avec : surface de travail ≥ 600×400 mm, tube CO_2 ≥ 60W, refroidisseur type CW-3000 ou CW-5200, système Air Assist intégré, extracteur de fumée externe	U		
Consommables				
14	Filament PLA+ (Gris) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg	U		
15	Filament PLA+ (Noir) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg	U		
16	Filament PETG (Gris) – Filament d'impression 3D PETG, rouleau 1 kg	U		
17	Filament TPU 95A (Gris) – Filament d'impression 3D TPU 95A, rouleau 1 kg	U		
18	Résine Standard (Gris) – Résine photopolymère, bidon 1 kg	U		
19	Résine lavable à l'eau (Gris) – Résine photopolymère modifiée par groupes hydrophiles, bidon 1 kg	U		

20	Alcool isopropylique – Produit de lavage de résine, bidons de 5 L	**U**		
21	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 70 × 100 mm	**U**		
22	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 100 × 150 mm	**U**		
23	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,8 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**		
24	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 1,0 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**		
25	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,5 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**		
26	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,3 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**		
27	Pâte à souder (pâte à braser) – Seringue, alliage Sn63/Pb37, basse température 183 °C, marque Mechanic XG-50 ou Relife	**Seringue**		
28	Flux de soudure en seringue – Type No-Clean (RMA), viscosité moyenne, livré avec aiguille et poussoir, marque Amtech ou Mechanic	**Seringue**		
29	Tresse à dessouder – Cuivre tressé imprégné de flux, largeur 2,0 mm et 3,0 mm, marque Mechanic	**Seringue**		
30	Pâte à dessouder (Tip Tinner) – Boîte de pâte grise (mélange poudre d'étain + phosphate) pour nettoyage et étamage des pannes	**Boite**		
Composants Electroniques				
31	Moteur Brushless A2212 – KV : 1000KV	**U**		
32	Moteur Brushless MT2204 – KV : 2300KV	**U**		
33	Contrôleur de vitesse ESC30A pour moteur brushless – Courant 30A continu / 40A pic, BEC 5V/2A (alimente le récepteur), entrée puissance 5.6V – 16.8V (2-4 cellules Li-Poly)	**U**		
34	Moteur TT – 3V-6V DC avec réducteur 1:48	**U**		
35	Servomoteur SG90 – 9 g, engrenages plastique (Nylon)	**U**		
36	Servomoteur MG90s – 55 g, engrenages métal, couple – 10 kg/cm	**U**		
37	Stepper Moteur NEMA 17 – 1.8° par pas (200 pas/tour), courant 1.5A ou 1.7A	**U**		
38	Module double Pont-H L298N	**U**		
39	DRV8825 Driver moteur pas à pas – Microstepping 1/32 pas (précis et silencieux),	**U**		

	courant jusqu'à 2.2A			
40	Shield CNC V3 Arduino UNO – Format shield pour Arduino UNO	U		
41	PCA9685 Module PWM Servo-Driver 16 canaux 12-bit – Interface I2C, capacité 16 servos simultanés	U		
42	Batterie LiPo 3S – 5200 mAh, 35C (11.1V)	U		
43	Chargeur de batteries IMAX B6	U		
44	Pile rechargeable Lithium 18650 – Tension 3.7V (4.2V chargé), capacité 2500-3000 mAh, type Flat Top, marque Samsung	U		
45	Chargeur 18650 Double	U		

Fait à le.....

L'entreprise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Bordereau des prix unitaires

N°	Désignation	U	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Prix unitaire en lettre en H.T(DA)
01	**Ordinateur de bureau performant + clavier + souris** CPU : Intel Core i7 (13e/14e Gen) ou AMD Ryzen 7 (série 7000/8000) ou plus RAM : 32 Go DDR5 ou plus GPU : NVIDIA RTX 4060 / 3060 ou plus Stockage : SSD NVMe M.2 Gen4 1 To Écran : 27" IPS QHD (2K) ou Full HD, dalle mate	U		
02	**Ordinateur portable performant** CPU Intel i7 catégorie H ou équivalent RAM 32 Go SSD NVMe M.2 Gen4 1 To GPU Intel Iris / AMD / NVIDIA Écran 14 pouces ou plus	U		
03	**Onduleur (UPS)** – Puissance minimale 1000 VA, minimum 8 prises	U		
04	**Chaise opérateur ergonomique**	U		
05	**Chaise de laboratoire ergonomique**	U		
06	**Table avec tiroirs** – Table en inox avec tiroirs intégrés, dimensions approximatives L 1600 × P 800 × H 900 mm	U		
07	**Armoire métallique 2 portes**	U		
08	**Casier à tiroirs transparents** – Cadre en acier inoxydable, montage mural possible, minimum 40 tiroirs en plastique transparent	U		

Fait à le.....

L'entreprise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Bordereau des prix unitaires

N°	Désignation	U	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Prix unitaire en lettre en H.T(DA)
01	Perceuse-visseuse sans fil 18/20V (2 batteries + chargeur)	U		
02	Scie sauteuse sans fil	U		
03	Meuleuse d'angle sans fil 115 mm	U		
04	Outil rotatif multifonction (type Dremel)	U		
05	Décapeur thermique 2000W	U		
06	Pistolet à colle chaude Ø11 mm	U		
07	Balance électronique	U		
08	Caisse à outils multi-pièces	U		
09	Fourniture d'une **Scie Circulaire sur Table**, avec : puissance ≥ 2000 W, lame Ø 250–315 mm, hauteur de coupe min ≥ 80 mm, guide parallèle précis, table en fonte ou acier épais, système d'aspiration intégré Ø100 mm	U		
10	Fourniture d'une **Scie à Onglet Radiale**, avec : lame 255–305 mm, double inclinaison, laser de guidage, butée réglable	U		
11	Fourniture d'une **Ponceuse Stationnaire**, avec : bande ≥ 100 mm, disque Ø 200 mm, table inclinable	U		
12	Fourniture d'une **Perceuse à Colonne**, avec : mandrin ≥ 16 mm, course ≥ 80 mm, table réglable (hauteur + inclinaison), vitesse variable, laser ou lampe intégrée	U		
13	Fourniture d'un **Poste à Souder MMA (Arc)**, intensité ≥ 250 A	U		

INSTRUMENTS DE MESURE & TRAÇAGE				
14	Pied à coulisse numérique	U		
15	Réglet inox flexible	U		
16	Équerre à chapeau	U		
17	Équerre de charpentier	U		
18	Mètre ruban 5 m	U		
19	Niveau à bulle	U		

Fait à le.....

L'entreprise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 01: Fabrication Additive

Devis quantitatif et estimatif

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Montant (DA) en H.T
01	Imprimante 3D FDM Multi-Couleurs Multi-Filaments • Impression 3D multi-couleurs en multi-filaments. • Volume d'impression : 256 x 256 x 256 mm^3 minimum • Diamètre Buse (inclus) : 0.4 mm • Diamètre Filament: 1.75 mm	U	01		
02	Imprimante 3D SLA Résine • Technologie MSLA (LCD Monochrome). Écran 12K (haute résolution). • Volume min : 200x120x200mm.	U	01		
03	Station de Lavage & Curage • Fonction double de lavage et de durcissement • Trempage dans l'alcool + Rinçage par pulvérisation UV • Volume min : 3L	U	01		
04	Scanneur 3D • Scanner 3D portable à lumière structurée ou infrarouge. • Précision < 0.05mm	U	01		
05	CNC de Précision (PCB & Gravure) • Surface : Env. 300 x 180 mm (Type "3018 Pro" améliorée ou CNC 3040). • Broche (Spindle) : Haute vitesse (>10,000 tr/min). • Contrôle : Compatible GRBL (Logiciel libre comme Candle ou UGS).	U	01		

	Outils : Kit de fraises javelot (V-bit) pour la gravure fine.				
06	CNC Routeur "Moyen Format" (Bois & Alu) • Surface : Min. 600 x 900 mm ou 1200 x 1200 mm. • Structure : Châssis en fonte ou profilés alu lourds. • Vitesse : min 4000mm/min. • Voltage :AC220V/50/60Hz	**U**	**01**		
07	Plotter de Découpe (Vinyle) • Largeur de découpe : Min. 60 cm • Pression : Min. 500g • Repérage optique : Fonction "Contour Cutting"	**U**	**01**		
08	Tapis Antistatique (ESD) Silicone bleu, résistant à la chaleur (500°C), avec compartiments pour vis. Dimension min : 45x30cm.	**U**	**02**		
09	Bracelet Antistatique Couleur : Bleu	**U**	**02**		
10	Extracteur de fumée de soudure Modèle de table avec filtre charbon actif remplaçable.	**U**	**01**		
11	Lampe Loupe Bras articulé, éclairage LED circulaire, grossissement x5 ou x10.	**U**	**02**		
12	Pompe à Déssouder	**U**	**05**		
13	Fourniture et mise en service d'une Découpeuse Laser CO_2 (60W – 100W) avec : surface de travail ≥ 600×400 mm, tube CO_2 ≥ 60W, refroidisseur type CW-3000 ou CW-5200, système Air Assist intégré, extracteur de fumée externe	**U**	**01**		
Consommables					
14	Filament PLA+ (Gris) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg	**U**	**05**		
15	Filament PLA+ (Noir) – Filament d'impression 3D, diamètre 1,75 mm, rouleau 1 kg	**U**	**05**		
16	Filament PETG (Gris) – Filament d'impression 3D PETG, rouleau 1 kg	**U**	**05**		
17	Filament TPU 95A (Gris) – Filament d'impression 3D TPU 95A, rouleau 1 kg	**U**	**05**		
18	Résine Standard (Gris) – Résine photopolymère, bidon 1 kg	**U**	**05**		
19	Résine lavable à l'eau (Gris) – Résine photopolymère modifiée par groupes hydrophiles, bidon 1 kg	**U**	**05**		

20	Alcool isopropylique – Produit de lavage de résine, bidons de 5 L	**U**	**01**		
21	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 70 × 100 mm	**U**	**20**		
22	Plaques PCB cuivrées FR4 simple face – Épaisseur 1,6 mm, dimensions 100 × 150 mm	**U**	**20**		
23	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,8 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**	**10**		
24	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 1,0 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**	**10**		
25	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,5 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**	**10**		
26	Bobine fil d'étain Sn60/Pb40 – Ø 0,3 mm, flux RosinCore >1,8 %, poids 250 g, marque Mechanic ou Relife	**Bobine**	**10**		
27	Pâte à souder (pâte à braser) – Seringue, alliage Sn63/Pb37, basse température 183 °C, marque Mechanic XG-50 ou Relife	**Seringue**	**05**		
28	Flux de soudure en seringue – Type No-Clean (RMA), viscosité moyenne, livré avec aiguille et poussoir, marque Amtech ou Mechanic	**Seringue**	**10**		
29	Tresse à dessouder – Cuivre tressé imprégné de flux, largeur 2,0 mm et 3,0 mm, marque Mechanic	**Seringue**	**10**		
30	Pâte à dessouder (Tip Tinner) – Boîte de pâte grise (mélange poudre d'étain + phosphate) pour nettoyage et étamage des pannes	**Boite**	**05**		
Composants Electroniques					
31	Moteur Brushless A2212 – KV : 1000KV	**U**	**10**		
32	Moteur Brushless MT2204 – KV : 2300KV	**U**	**10**		
33	Contrôleur de vitesse ESC30A pour moteur brushless – Courant 30A continu / 40A pic, BEC 5V/2A (alimente le récepteur), entrée puissance 5.6V – 16.8V (2-4 cellules Li-Poly)	**U**	**10**		
34	Moteur TT – 3V-6V DC avec réducteur 1:48	**U**	**20**		
35	Servomoteur SG90 – 9 g, engrenages plastique (Nylon)	**U**	**10**		
36	Servomoteur MG90s – 55 g, engrenages métal, couple ~10 kg/cm	**U**	**10**		
37	Stepper Moteur NEMA 17 – 1.8° par pas (200 pas/tour), courant 1.5A ou 1.7A	**U**	**05**		
38	Module double Pont-H L298N	**U**	**10**		
39	DRV8825 Driver moteur pas à pas – Microstepping 1/32 pas (précis et silencieux),	**U**	**10**		

	courant jusqu'à 2.2A				
40	Shield CNC V3 Arduino UNO – Format shield pour Arduino UNO	**U**	**10**		
41	PCA9685 Module PWM Servo-Driver 16 canaux 12-bit – Interface I2C, capacité 16 servos simultanés	**U**	**05**		
42	Batterie LiPo 3S – 5200 mAh, 35C (11.1V)	**U**	**05**		
43	Chargeur de batteries IMAX B6	**U**	**02**		
44	Pile rechargeable Lithium 18650 – Tension 3.7V (4.2V chargé), capacité 2500-3000 mAh, type Flat Top, marque Samsung	**U**	**20**		
45	Chargeur 18650 Double	**U**	**02**		
				TOTAL H.T	
				T.V.A 19 %	
				TOTAL T.T.C	

Arrêter le présent devis en T.T.C à la somme de :

.....

.....

.....

.....

Délai d'exécution :.....

Fait à le.....

L'entreprise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 02: Matériel Informatique et Bureautique

Devis quantitatif et estimatif

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Montant (DA) en H.T
01	**Ordinateur de bureau performant + clavier + souris** CPU : Intel Core i7 (13e/14e Gen) ou AMD Ryzen 7 (série 7000/8000) ou plus RAM : 32 Go DDR5 ou plus GPU : NVIDIA RTX 4060 / 3060 ou plus Stockage : SSD NVMe M.2 Gen4 1 To Écran : 27" IPS QHD (2K) ou Full HD, dalle mate	**U**	**02**		
02	**Ordinateur portable performant** CPU Intel i7 catégorie H ou équivalent RAM 32 Go SSD NVMe M.2 Gen4 1 To GPU Intel Iris / AMD / NVIDIA Écran 14 pouces ou plus	**U**	**01**		
03	**Onduleur (UPS)** – Puissance minimale 1000 VA, minimum 8 prises	**U**	**03**		
04	**Chaise opérateur ergonomique**	**U**	**02**		
05	**Chaise de laboratoire ergonomique**	**U**	**10**		
06	**Table avec tiroirs** – Table en inox avec tiroirs intégrés, dimensions approximatives L 1600 × P 800 × H 900 mm	**U**	**03**		

07	**Armoire métallique 2 portes**	**U**	**02**		
08	**Casier à tiroirs transparents** – Cadre en acier inoxydable, montage mural possible, minimum 40 tiroirs en plastique transparent	**U**	**03**		
				TOTAL H.T	
				T.V.A 19 %	
				TOTAL T.T.C	

Arrêter le présent devis en T.T.C à la somme de :

.....

.....

.....

.....

Délai d'exécution :.....

Fait à le.....

L'entreprise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة سعيدة الدكتور مولاي الطاهر
Université de Saida Dr Moulay Tahar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°/2026
Relatif à l'Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida

Objet: Acquisition des équipements pour le FABLAB de l'université de Saida en trois (03) lots séparés :
LOT 03 : Matériels Électroportatifs

Devis quantitatif et estimatif

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire en chiffre en H.T(DA)	Montant (DA) en H.T
01	Perceuse-visseuse sans fil 18/20V (2 batteries + chargeur)	U	02		
02	Scie sauteuse sans fil	U	02		
03	Meuleuse d'angle sans fil 115 mm	U	02		
04	Outil rotatif multifonction (type Dremel)	U	02		
05	Décapeur thermique 2000W	U	02		
06	Pistolet à colle chaude Ø11 mm	U	04		
07	Balance électronique	U	02		
08	Caisse à outils multi-pièces	U	02		
09	Fourniture d'une **Scie Circulaire sur Table**, avec : puissance ≥ 2000 W, lame Ø 250–315 mm, hauteur de coupe min ≥ 80 mm, guide parallèle précis, table en fonte ou acier épais, système d'aspiration intégré Ø100 mm	U	01		
10	Fourniture d'une **Scie à Onglet Radiale**, avec : lame 255–305 mm, double inclinaison, laser de guidage, butée réglable	U	01		
11	Fourniture d'une **Ponceuse Stationnaire**, avec : bande ≥ 100 mm, disque Ø 200 mm, table inclinable	U	01		
12	Fourniture d'une **Perceuse à Colonne**, avec : mandrin ≥ 16 mm, course ≥ 80 mm, table réglable (hauteur + inclinaison), vitesse variable, laser ou lampe intégrée	U	01		

13	Fourniture d'un **Poste à Souder MMA (Arc)**, intensité ≥ 250 A	**U**	**01**		
INSTRUMENTS DE MESURE & TRAÇAGE					
14	Pied à coulisse numérique	**U**	**02**		
15	Réglet inox flexible	**U**	**02**		
16	Équerre à chapeau	**U**	**02**		
17	Équerre de charpentier	**U**	**02**		
18	Mètre ruban 5 m	**U**	**02**		
19	Niveau à bulle	**U**	**02**		
				TOTAL H.T	
				T.V.A 19 %	
				TOTAL T.T.C	

Arrêter le présent devis en T.T.C à la somme de :

.....

.....

.....

.....

Délai d'exécution :.....

Fait à le.....

L'entreprise